

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, le président**
Mme PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD, la commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU
D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE À MONT-LAURIER**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 12 février, à 13 h 30
Salle du Coeur Immaculé de Marie
1570, rue Panet, Mont-Laurier et Webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 12 FÉVRIER 2025

ÉCHANGES INTRODUCTIFS.....	1
MOT DU PRÉSIDENT	15
PRÉSENTATION :	
CAPSULE PAR LE MELCCFP	16
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
QUESTIONS DE LA COMMISSION	29
M. RICHARD FRADETTE	43
Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre	
M. PIERRE-ÉTIENNE DROLET.....	48
M. MARIO LEFEBVRE.....	59
SUSPENSION — REPRISE	
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
M. PHILIPPE LACASSE.....	65
PRÉSENTATION :	
CAPSULE PAR LE COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE LA ROUGE.....	75
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
QUESTIONS DE LA COMMISSION	84
Mme LOUISELLE MARTIN	103
QUESTIONS DE LA COMMISSION	113
MOT DE LA FIN	119

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2025
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

LE PRÉSIDENT :

5

Je vous souhaite la bienvenue, mesdames et messieurs, à cette deuxième et dernière séance de l'audience publique sur le Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Mont-Laurier par la Régie intermunicipale de déchets de la Lièvre.

10

Dans un premier temps, je souhaitais vérifier auprès du porte-parole de l'initiatrice du projet, monsieur Brisebois, si la Régie a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance, ou encore si elle a des réponses à fournir.

15

Monsieur Brisebois.

M. JIMMY BRISEBOIS :

20

Oui. Oui, Jimmy Brisebois. Oui, on voulait préciser pour... vous nous avez demandé pour la hauteur des déchets. Je vais passer la parole à madame Dominique Grenier.

25

Mme DOMINIQUE GRENIER :

Bonjour. Dominique Grenier. Donc, la hauteur totale des déchets va varier dans le site parce que la topographie n'est pas plane. Donc, dans la plus petite épaisseur, on va avoir de 6 mètres jusqu'à 19, 20 mètres d'épaisseur de déchets sur la superficie du 7 hectares.

LE PRÉSIDENT :

30

Merci, madame. Est-ce qu'il y a d'autres choses? Ça va?

M. JIMMY BRISEBOIS :

Oui, on a déposé d'autres documents.

35

LE PRÉSIDENT :

Pouvez-vous nous en faire mention?

40

M. JIMMY BRISEBOIS :

C'est ceux qu'on a présentés hier soir, lors de la période des questions. Là, on vient de les déposer.

45

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci.

50

M. JIMMY BRISEBOIS :

Les PowerPoint.

55

LE PRÉSIDENT :

Oui, très bien, merci. Du côté des personnes-ressources, madame Correia Moreau, du Ministère.

60

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

Oui. Donc, Elisabeth Correia Moreau. On a été chercher la référence aux guides du ministère de la Culture et des Communications en lien avec l'insertion paysagère. Il y a deux guides qui sont cités dans la directive, donc il y en a un qui est *Pour la prise en compte de la protection du patrimoine archéologique dans la production des études d'impact sur l'environnement en conformité avec la Loi sur la qualité de l'environnement* -- on aime bien les titres longs. Et l'autre, c'est les *Lignes directrices pour la prise en compte du patrimoine bâti dans le cadre de la production d'une étude d'impact sur l'environnement*.

65

Donc, c'est sûr que c'est plus ce deuxième guide-là qui est rattaché à la *Loi sur le patrimoine culturel*, mais il y a quand même une déclinaison en lien avec le paysage, c'est-à-dire les éléments

70 du patrimoine bâti qui sont en lien avec le paysage et comment ils appartiennent au paysage, ou qu'ils font partie d'un... d'une valeur paysagère culturelle.

75 Donc, pour aller plus loin, le ministère de la Culture et des Communications a d'autres références sur son site Web sur lesquelles on peut s'appuyer. Notamment, il existe un *Guide de gestion des paysages au Québec : Lire, comprendre et valoriser le paysage*.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Il y avait également une question?

80 **Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :**

Oui, tout à fait. Il y avait une autre question, bien, qui avait été répondue, mais on a validé l'information à savoir pour les matériaux de recouvrement, s'il y avait une épaisseur.

85 Donc, c'est ce qui avait été dit dans les discussions, c'est-à-dire que lorsqu'il s'agit de sols qui sont contaminés, l'épaisseur ne peut excéder 60 centimètres. Et pour les autres matériaux, il n'y a pas de limite d'épaisseur ou de pourcentage par rapport au volume recouvert. Le critère qui est exigé, c'est la conductivité hydraulique minimale.

90 **LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous être plus explicite?

95 **Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :**

100 En fait, quand on utilise une couche de sol ou d'autres matériaux, la conductivité hydraulique minimale doit être de 10⁻⁴ centimètres par seconde. Et il y a un critère qui vise les particules, donc moins de 20 % en poids de particules de moins de 0,08 millimètre de diamètre, pour être précis.

LE PRÉSIDENT :

105 Donc, si ça répond aux critères, si je vous comprends bien, rien n'empêche qu'on... qu'un initiateur puisse mettre... enfouir 90 % de matière de recouvrement?

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

110 Un rien ne l'empêche, mais effectivement...

LE PRÉSIDENT :

115 Si ça respecte la conductivité.

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

120 Oui, effectivement. C'est quand même quelque chose sur lequel on est attentifs et il y a des réflexions sur le sujet. Je pourrais passer la parole à mon collègue qui est spécialiste...

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

125 **Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :**

... en matière résiduelle, monsieur Nicolas Tremblay.

LE PRÉSIDENT :

130 Très bien. Monsieur Tremblay est à distance, j'imagine?

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

135 Oui, à distance, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Tremblay, est-ce que vous êtes avec nous?

140

M. NICOLAS TREMBLAY :

Oui, bonjour. Nicolas Tremblay, là, de la Direction principale des matières résiduelles. Donc, pour les matériaux de recouvrement, là, c'est sûr qu'il n'y a pas de limite maximale de quantité de matériaux de recouvrement qui peuvent être mise, à part pour les sols contaminés, là, qu'on parle de 60 centimètres d'épaisseur maximale.

145

Sauf qu'il y a une redevance partielle, là, qui est applicable sur les matières de recouvrement, que ça soit les sols contaminés ou les matières résiduelles qui correspondent à la granulométrie puis à l'imperméabilité recherchée.

150

Donc, ces matières-là avec une redevance partielle, bien c'est encore tout récent, là. Ça fait moins de deux ans que c'est en vigueur. Donc là, on est en train de collecter les premières données à savoir, là, c'est quoi l'impact qu'a eu cette nouvelle redevance partielle là sur ces matières-là, puis quelle diminution que ça a amené d'utilisation de matériaux de recouvrement dans les lieux d'enfouissement.

155

Mais c'est certain qu'on ne veut pas qu'il arrive un problème inverse, c'est-à-dire ce qui arrivait au début de la réglementation, là, c'est-à-dire que le monde mettait peu ou pas de matériaux de recouvrement parce qu'ils voulaient éviter de gaspiller de l'espace dans leur lieu d'enfouissement. Donc, c'est sûr que c'est toujours cet enjeu-là.

160

Même s'il y a une possibilité de mettre des matériaux de recouvrement même en grande quantité, bien c'est tout du volume qui est gaspillé par rapport à l'espace autorisé, là, pour enfouir les matières. Donc, pour un exploitant, ce n'est pas forcément judicieux d'utiliser cet espace-là à d'autres fins que l'élimination, là.

165

170

LE PRÉSIDENT :

Mais pas si les matières résiduelles sont broyées et utilisées comme matériau de recouvrement & de toute façon, elles allaient être enfouies.

175

M. NICOLAS TREMBLAY :

Oui, c'est ça. Souvent, c'est des matières résiduelles, là, qui n'avaient pas forcément un débouché de valorisation, donc c'est comme un moyen, là, plus logique de les utiliser parce qu'ils ont une propriété qui est bonne pour pouvoir laisser pénétrer, par exemple, les précipitations. Bien ils ne sont pas odorants, donc pourquoi pas les mettre en recouvrement plutôt que d'être... qu'ils soient pêle-mêle à travers les matières résiduelles puis on doit rajouter une autre épaisseur supplémentaire de recouvrement qui serait autre?

180

Ça peut avoir un avantage, là, de distinguer ces matières-là puis de les ségréguer pour qu'elles servent spécialement pour le recouvrement.

185

LE PRÉSIDENT :

Juste pour que nous soyons très clairs là-dessus, des matières résiduelles collectées dans les résidences sont acheminées vers le LET. C'est... je dis ça de façon hypothétique, je fais abstraction du LET Mont-Laurier, là. Sur le plan conceptuel, théoriquement. Donc elles sont collectées, elles sont acheminées vers un LET, destinées à être enfouies, mais plutôt que d'y être enfouies, elles sont broyées et utilisées comme matériau de recouvrement.

190

Donc, l'espace qu'auraient occupé ces matériaux un coup enfouis, en fait, occupe désormais moins de place puisqu'ils sont broyés et utilisés comme matériaux de recouvrement. Ça, c'est dans les règles acceptables?

195

M. NICOLAS TREMBLAY :

Ça, ça n'arrive pas parce que les matières résiduelles de collecte, là, des ordures ménagères, là, du citoyen, elles n'ont pas les caractéristiques pour servir de matériaux de

200

205 recouvrement. Le but des matériaux de recouvrement, c'est d'empêcher l'envol d'éléments légers, de bloquer les odeurs, comme on pourra en parler plus tard.

210 Mais c'est sûr que les ordures ménagères n'ont pas ces caractéristiques-là, donc elles ne pourraient pas être broyées puis être utilisées en matériaux de recouvrement. C'est vraiment des matières, là, plus... j'ai le goût de dire « homogènes », là, qui peuvent... qui sont recherchées, là, pour utiliser en recouvrement. Parce que des ordures ménagères, il faudrait les recouvrir d'autres matières; c'est des matières odorantes, c'est des matières qui sont susceptibles d'avoir des plastiques qui pourraient s'envoler, donc on ne pourrait pas utiliser ça en matériaux de recouvrement.

215 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

220 Monsieur Brisebois, éclairez-moi. Hier, je n'ai pas compris que les matériaux broyés n'incluaient pas les matières résiduelles résidentielles. Est-ce que vous pouvez m'éclairer là-dessus?

M. JIMMY BRISEBOIS :

225 Oui. Jimmy Brisebois. Là, pour les matériaux de recouvrement, c'est vraiment les matériaux secs qui servent de recouvrement. Il n'y a aucun déchet qui est broyé, qui sert de matériaux de recouvrement. C'est vraiment les matériaux secs que les gens viennent porter à l'écocentre et les constructeurs.

230 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

M. JIMMY BRISEBOIS :

235 Il n'y a aucune vidange.

LE PRÉSIDENT :

240 Parfait, merci. Alors, merci, monsieur Brisebois. — Madame... je reviens vers vous, madame Correia Moreau. Est-ce qu'il y a d'autres choses?

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

245 C'était les seules questions qui étaient restées en suspens.

LE PRÉSIDENT :

250 Très bien, merci. — Monsieur Campeau, de la MRC. Est-ce qu'il y a des éléments nouveaux, est-ce qu'il y a des questions qui ont été prises en différé?

M. JOCELYN CAMPEAU :

255 Non, on n'avait pas de questions... de recherche à faire.

LE PRÉSIDENT :

Pas de document déposé?

260 **M. JOCELYN CAMPEAU :**

On n'a pas déposé de document supplémentaire non plus.

LE PRÉSIDENT :

265 Parfait. — Monsieur Leduc, de la Ville.

M. FRANÇOIS LEDUC :

270 Oui, bonjour. François Leduc, Ville de Mont-Laurier. Donc nous, on a déposé la carte qui identifie les propriétaires des lots le long de la route Pierre-Neveu.

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

275

M. FRANÇOIS LEDUC :

Donc, on a déposé ça à madame St-Gelais.

280

LE PRÉSIDENT :

Excellent. Merci infiniment. Pour la... le CER, pardon.

Mme MARLÈNE PERRIER :

285

Marlène Perrier. Vous nous aviez demandé le prix pour la MRC des Pays-d'en-Haut, en 2020. Donc, le prix pour un membre, en 2020, c'est de 104,34 la tonne, plus la redevance. Et le prix régulier était de 130 \$ plus la redevance. Est-ce que vous voulez avoir le prix 2025?

290

LE PRÉSIDENT :

Oui. Oui.

Mme MARLÈNE PERRIER :

295

2025, c'est 120,24 \$ pour les membres, plus la redevance qui est de 35,02 qui n'est pas le montant de la redevance. Il y a un petit ajout concernant le recouvrement journalier, justement, les matières non appliquées, là, autres que le sable.

300

LE PRÉSIDENT :

Éclairez-moi. Si vous me dites 120 \$ pour les membres pour la tonne...

305

Mme MARLÈNE PERRIER :

Oui.

310 **LE PRÉSIDENT :**

... hier, vous avez indiqué que c'était 100. Je vous avais demandé si vous aviez eu des échanges avec la RIDL, vous aviez répondu oui -- d'ailleurs, je vais vous laisser faire votre présentation dans quelques instants -- et vous avez indiqué que c'était 194 \$ la tonne.

315

Mme MARLÈNE PERRIER :

Effectivement, je termine. C'est le prix des membres, c'est 120,24 \$. Une personne membre. Le tarif régulier est de 160 \$ plus 34 \$ la redevance, qui revient à 194 \$.

320

LE PRÉSIDENT :

Et qu'est-ce qu'il faut faire pour être membre?

325 **Mme MARLÈNE PERRIER :**

Il y a une entente intermunicipale de signée entre nos six membres, qui contiennent les 25 municipalités.

330 **LE PRÉSIDENT :**

Ce que vous l'aviez évoqué avec la RIDL?

Mme MARLÈNE PERRIER :

335

Pas du tout. On n'a pas eu de demande pour être membre.

340 **LE PRÉSIDENT :**

OK.

345 **Mme MARLÈNE PERRIER :**

C'est sûr et certain que pour devenir membre, il faut vraiment changer les statuts et tout.

LE PRÉSIDENT :

350 Oui.

Mme MARLÈNE PERRIER :

Donc, ça peut prendre quelque temps.

355 **LE PRÉSIDENT :**

Mais théoriquement, si la... si les municipalités... les 12 municipalités de la RIDL étaient membres, le tarif serait à 120 plus 38?

360 **Mme MARLÈNE PERRIER :**

Plus 35 \$.

365 **LE PRÉSIDENT :**

35.

370 **Mme MARLÈNE PERRIER :**

Sauf que là, il faut qu'il rachète les actifs de déjà des six autres membres.

LE PRÉSIDENT :

375

Oui oui.

Mme MARLÈNE PERRIER :

380

Puis il faut que les autres membres acceptent également d'accepter un nouveau membre.

LE PRÉSIDENT :

385

On y reviendra.

Mme MARLÈNE PERRIER :

Parfait.

390

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci. — Et finalement, RECYC-Québec pour, je pense, la question de la régionalisation.

395

Mme KATERI BEAULNE-BÉLISLE :

400

Kateri Beaulne-Bélisle. Donc, en effet, j'ai consulté mon équipe, et puis, en fait, ce qu'on pourrait vous dire, c'est que la régionalisation de l'élimination des déchets peut comporter des avantages, mais que ce n'est pas nécessairement une solution dans tous les contextes puis selon toutes les conditions. Et c'est pourquoi il revient aux gouvernements locaux de choisir les solutions les plus appropriées à leur situation.

405

Et je mentionnerais également que le principe de régionalisation figurait dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, qui est la politique qui précède celle qui est actuellement en vigueur. Puis, à ma connaissance, ce principe-là a donné lieu, dans la *Loi sur la qualité de l'environnement*, à l'exigence pour les municipalités régionales d'établir un plan de

gestion des matières résiduelles pour vraiment planifier, à l'échelle régionale, la gestion des matières résiduelles.

410 Et aussi, ça a donné lieu à l'inclusion dans la *Loi sur la qualité de l'environnement* du droit de regard, donc qui permet à une municipalité régionale d'interdire ou de limiter la quantité de matières résiduelles qui sont éliminées sur son territoire, provenant de l'extérieur de son territoire.

LE PRÉSIDENT :

415 Justement, par rapport à ce droit de regard, monsieur Campeau, est-ce que la MRC a donné toute la latitude nécessaire aux deux... au Complexe environnemental et à la RIDL pour se prévaloir du droit de ce droit-là?

420 **M. JOCELYN CAMPEAU :**

425 Jocelyn Campeau. Je ne saurais dire. Je ne suis pas très au fait des ententes et de la façon dont... c'est ça, dont les ententes ont été établies entre les 12 municipalités et la Régie. Je ne sais pas si monsieur Brisebois serait en mesure de détailler. Malheureusement, je suis désolé, je n'ai pas ces informations-là.

LE PRÉSIDENT :

430 Pourriez-vous les obtenir puis nous les envoyer par écrit? Parce que c'est vraiment une responsabilité qui incombe à votre MRC.

M. JOCELYN CAMPEAU :

435 Oui, je vais vérifier.

LE PRÉSIDENT :

440 Bien, vérifier et répondre.

M. JOCELYN CAMPEAU :

Et vérifier et donner suite, oui.

445 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Parfait, merci. Spécifiquement pour le droit de regard.

450 Puis une autre question rapido à madame Correia Moreau. Est-ce que le plan, évidemment, est échu -- 2024 -- est-ce que le Ministère est en train d'élaborer ou de mettre en place un autre plan de gestion des matières résiduelles?

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

455 Pour cette question, je vais passer la parole à mon collègue Nicolas Tremblay.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. — Monsieur Tremblay, vous êtes toujours avec nous?

460

M. NICOLAS TREMBLAY :

465 Oui. Dans le fond, présentement, on est surtout en train de mettre en place, là, les stratégies et réformes qui étaient dans la dernière... le dernier plan d'action, là, associé à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. Donc, on parle de la stratégie de valorisation de la matière organique, la réforme de la collecte sélective, l'élargissement de la responsabilité élargie des producteurs.

470 Il va y avoir un règlement, cette année, qui devrait sortir, là, par rapport à la gestion des matières organiques dans les industries, les commerces et les institutions. Donc, plus les initiatives qui ont déjà été mises en place. Puis je dirais que, avec ce qu'il y a là présentement, on en a en masse à suivre puis à implanter. Juste la collecte, là, de troisième voie, là, c'est rendu maintenant 90 % de la population au Québec qui y a accès. Puis pour s'assurer que ça fonctionne puis que des gens participent, bien on met beaucoup d'énergie sur ces actions-là.

475 Donc présentement, la politique n'est pas en refonte jusqu'à maintenant. On est vraiment en train de travailler sur les actions déjà, là, entamées.

LE PRÉSIDENT :

480 Parfait, je vous remercie.

 Donc, ceci étant fait, je vous informe que le registre est maintenant ouvert. Il sera ouvert pour une quinzaine de minutes, après quoi il sera fermé et nous allons prendre dix... les dix premières personnes. Hier, on n'a même pas eu... je pense que nous avons eu cinq. Les dix
485 personnes qui s'inscriront en premier.

 Après 15 minutes, le registre sera fermé. Nous pensons, en faisant ceci, que ça répondra à la fois aux questions... à vos questions et aux nombreuses questions qui restent en suspens de la Commission.

490 Il se peut que nous finissions légèrement après 16 h 30, peut-être avant aussi, si ça va promptement. Et par la suite, bien sûr, la Commission va continuer à faire ses travaux et questionner éventuellement, mais ça sera par écrit. Donc, vous pouvez, si vous voulez vous inscrire, aller voir madame St-Gelais ou monsieur Fournier et donner votre nom.

495 Les personnes qui suivent les séances à distance peuvent s'inscrire au registre sur le site Web du BAPE. Et donc, je vous rappelle les règles de procédure. Je demande aux participantes et aux participants d'éviter les préambules dans leur question. Donc, une question par intervention est permise. Toutes les questions et réponses doivent m'être adressées. Et je rappelle gentiment
500 que les manifestations, les remarques désobligeantes, les propos diffamatoires, les attitudes méprisantes ne sont pas tolérés.

 Donc, vous pouvez y aller. En attendant le registre, je demanderais... Nous avons deux capsules. Des capsules, ce sont de très courtes présentations qui ne devraient pas dépasser cinq
505 minutes. La Commission avait demandé au ministère de l'Environnement de préparer une capsule sur les odeurs. Donc, on commencera par cette présentation qui sera suivie peut-être par certaines questions, et ensuite, par la présentation que le Complexe environnemental de la rivière Rouge va présenter, une capsule de quelques minutes aussi.

510 Donc, à vous la parole, madame Correia Moreau.

PRÉSENTATION DU MELCCFP

515 **Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :**

Merci beaucoup. Elisabeth Correia Moreau, je vais passer la parole à mon collègue Philippe Lachance qui va commencer la présentation puis qui va terminer avec monsieur Nicolas Tremblay.

520 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lachance, allez-y, la parole est à vous.

525 **M. PHILIPPE LACHANCE :**

Oui, bonjour, Monsieur le président. D'abord, je tenais à rappeler, là, qu'une odeur est une sensation qui est perçue par l'odorat et causée par la présence de un ou de plusieurs composés volatils dans l'air.

530 Cette perception d'une odeur est très variable d'un individu à l'autre en raison de divers facteurs, notamment on peut penser à la sensibilité olfactive individuelle et les expériences personnelles, le niveau de tolérance et la capacité d'accommodation.

535 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lachance, juste pour m'assurer, vous n'avez pas de PowerPoint à partager, ça sera juste une réponse verbale?

540 **M. PHILIPPE LACHANCE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

545 D'accord.

M. PHILIPPE LACHANCE :

550 C'est un bon point. J'ai un PowerPoint, j'ai complètement oublié de le partager. Désolé.
Merci de m'avoir repris rapidement.

LE PRÉSIDENT :

555 Ça me fait plaisir, monsieur.

M. PHILIPPE LACHANCE :

560 Je poursuis, donc. Au Québec, les projets ayant un impact sur la qualité de l'air ambiant
sont encadrés par la *Loi sur la qualité de l'environnement* et le *Règlement sur l'assainissement de
l'atmosphère*, plus spécifiquement l'article 20 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* mentionne
que nul ne peut rejeter un contaminant dans l'environnement s'il est susceptible de porter atteinte
à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain.

565 Or, les odeurs sont considérées comme un contaminant par la *Loi sur la qualité de
l'environnement* et les odeurs peuvent, selon divers facteurs, porter atteinte au bien-être et au
confort de l'être humain. De façon générale, une odeur n'est pas automatiquement une nuisance,
mais peut le devenir en fonction du ton hédonique, donc du caractère plus ou moins agréable ou
désagréable de l'odeur, mais aussi en fonction de la fréquence, la durée et l'intensité des
événements.

570 Dans le cadre de l'analyse environnementale d'un projet ayant un impact sur la qualité de
l'air ambiant, l'initiateur de projet doit réaliser une étude de modélisation de la dispersion
atmosphérique pour démontrer que son projet est conforme à la loi et au règlement. Pour chacun
des contaminants d'intérêt, donc, les sources d'émission du projet sont incluses dans le modèle et
575 la dispersion des émissions est simulée pour calculer les concentrations attendues dans l'air
ambiant.

580 Les résultats de la modélisation permettent notamment d'évaluer l'impact des activités autorisées, d'identifier les enjeux potentiels, les sources ou les contaminants qui pourraient être problématiques, d'apporter, au besoin, les améliorations nécessaires au projet et de déterminer s'il est pertinent pour le Ministère, là, d'exiger des conditions supplémentaires.

585 Enfin, l'approche se veut prudente et la modélisation des scénarios « pire cas » est exigée afin de représenter les conditions qui maximisent l'impact sur la qualité de l'air, sur l'ensemble de la durée de vie du projet.

590 Donc, lors de l'analyse environnementale pour les projets de lieu d'enfouissement technique, là, comme c'est le cas présentement, les odeurs sont considérées comme un contaminant et l'impact est évalué notamment à l'aide d'une modélisation de la dispersion atmosphérique. La modélisation est faite pour le mélange de composés odorants dans son ensemble, mais également pour plusieurs composés odorants de façon individuelle, comme le sulfure d'hydrogène ou les mercaptans, par exemple.

595 Ça conclut, pour ma part, ce que je voulais vous présenter, mais j'aimerais revenir rapidement sur les discussions d'hier soir concernant les odeurs, là, avec le contexte que je viens d'établir. J'ajouterais que le Ministère utilise deux critères de qualité de l'air pour baliser l'application de l'article 20 de la LQE qu'on a vue plus haut, qui mentionne la susceptibilité de porter atteinte au bien-être et au confort de l'être humain.

600 Lorsque ces deux critères sont respectés, on considère que l'impact sur la qualité de l'air est acceptable. Mais dans le cas contraire, une analyse plus poussée est effectuée, notamment, comme je le disais, là, en fonction du ton hédonique, mais aussi de la fréquence, la durée et l'intensité des événements, par exemple. On vise à déterminer si les concentrations modélisées, là, sont susceptibles de porter atteinte au bien-être et au confort de l'être humain.

605 Donc, voilà. Pour la suite, je vais passer à la parole à mon collègue, monsieur Nicolas Tremblay.

M. NICOLAS TREMBLAY :

610 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous... Juste un moment, monsieur Lachance.

615 **M. PHILIPPE LACHANCE :**

Oui,

LE PRÉSIDENT :

620

On n'a pas très bien compris quels sont les deux critères?

M. PHILIPPE LACHANCE :

625

Oui, les deux... il y a un critère... Bien, c'est deux critères sur quatre minutes, dans le fond, sur vraiment une courte période. Il y a un critère de 1 unité odeur au 98^e percentile. Donc, un unité odeur, là, ça correspond au seuil de perception de l'odeur, là. Donc, 50 % de la population va être en mesure de détecter l'odeur, mais sans pouvoir l'identifier comme telle.

630

LE PRÉSIDENT :

Mais là, vous avez dit quatre-vingt... vous avez dit 99 %. Ça veut dire 99 % de la population?

M. PHILIPPE LACHANCE :

635

Non, pardon, le... c'est le 98^e centile.

LE PRÉSIDENT :

640

Vous avez dit 99^e centile, pardon.

M. PHILIPPE LACHANCE :

98^e centile, je m'excuse.

645 **LE PRÉSIDENT :**

98^e centile, ça veut dire que 98 % de la population peut le percevoir, 2 %?

650 **M. PHILIPPE LACHANCE :**

Non. OK, le seuil de détection se définit lorsque 50 % -- parce que c'est très subjectif, là, la perception des odeurs. Donc, 50 % de la population est en mesure de détecter.

655 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, j'ai compris.

M. PHILIPPE LACHANCE :

660 C'est la définition du 1 unité odeur par mètre cube. Le critère, sur 4 minutes, lui, il vise le 98^e centile. Donc, ce qu'on fait, c'est qu'on modélise sur toute l'année, sur 8 760 heures dans l'année, sur 5 ans, puis dans les 8 760 heures, on enlève les valeurs qui sont les plus élevées. On en enlève 175 puis on prend le 176^e maximum.

665 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Je vous laisse continuer.

M. PHILIPPE LACHANCE :

670 Oui. Pour le deuxième critère, c'est 5 unités odeurs, là, ce qui correspond au seuil de discernement. Donc, encore une fois, c'est le seuil où 50 % de la population, là, est en mesure de distinguer, d'apprécier et d'évaluer l'odeur. À cette concentration, là, l'odeur est nettement perceptible, là, par la population. Et encore une fois, c'est sur 4 minutes. Et maintenant, c'est le 99.5^e percentile, là, qui est visé. Donc, on enlève 44 heures par année.

675

LE PRÉSIDENT :

680

De façon terre à terre, à la lumière des requêtes que la Commission a reçues et des interventions qui ont eu lieu hier et de l'information contenue dans l'étude d'impact, on comprend que selon, justement, la modélisation, le pire scénario, ce qui est indiqué dans l'étude d'impact -- et vous me corrigez, monsieur Brisebois, si je me trompe -- c'est qu'il y aurait deux récepteurs, deux

685

résidences, en fait, qui peuvent être incommodées par les odeurs, selon le pire scénario.

Si c'était le cas, comment se fait-il... puis, si c'était le cas, comment se fait-il que plusieurs personnes, plus que deux résidences, plusieurs personnes ont évoqué cet aspect-là dans leur requête et qui ne sont pas nécessairement considérées comme étant des... localisées dans des

690

récepteurs sensibles? Si le pire scénario ne donne pas ça, comment se fait-il que les résidents à proximité sont incommodés pendant quelques heures surtout, d'après ce que j'ai compris des requêtes, dans les heures matinales, quand il n'y a pas beaucoup de vent, et caetera?

Est-ce que c'est la modernisation qui n'est pas trop fiable, est-ce que... pourquoi cette

695

M. PHILIPPE LACHANCE :

700

Oui. Philippe Lachance, du ministère de l'Environnement. C'est une très bonne question. Je pense qu'une partie de la réponse, les deux résidences dont vous faites mention, je crois que c'est... ça vient de l'étude d'impact comme telle et non de l'étude de modélisation de la dispersion atmosphérique. Il y a eu plusieurs versions de l'étude de dispersion atmosphérique et les résultats ont augmenté dans les nouvelles études, là.

705

Donc, on croit effectivement que c'est plus représentatif, là, de la situation actuelle par rapport à ce qui était dans l'étude d'impact, là, originalement.

LE PRÉSIDENT :

710

Et quand on parle de modélisation pire scénario, est-ce qu'on considère exclusivement les matières résiduelles qui seront enfouies dans l'agrandissement... je ne veux pas dire le nouveau LET parce que ce n'est pas un nouveau LET, mais dans les espaces nouvelles du LET? Ou on

tient compte, dans cette modélisation, du pire scénario de l'ensemble des facteurs sur le site d'enfouissement?

715

M. PHILIPPE LACHANCE :

On tient compte de l'ensemble des sources pour le contaminant qui est sous étude. Donc là, dans ce cas-ci, effectivement, il y a les cellules d'enfouissement, là, que ce soit les LES, le LET actuel et futur, les bassins de lixiviat, le compostage, la torchère, le cas échéant.

720

LE PRÉSIDENT :

Parfait, vous avez répondu à ma question. Vous voulez poursuivre?

725

M. PHILIPPE LACHANCE :

Merci. Bien, je vais laisser la parole à...

730

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, excusez-moi, ma collègue a une question pour vous.

735

LA COMMISSAIRE :

On va finir par vous laisser finir. Vous avez indiqué que, lorsqu'il est temps d'apprécier si l'odeur peut être susceptible, là, d'altérer, au sens de l'article 20 de la LQE, les deux critères qui sont évalués, vous les avez expliqués. Et puis vous avez indiqué, donc, que si ces critères-là sont rencontrés, c'est qu'on est en présence d'un contaminant susceptible d'atteinte.

740

Donc, étant donné, là, que les différentes versions de l'étude de modélisation ont finalement témoigné de dépassement, qu'est-ce que ça signifie concrètement, là, pour les prochaines étapes? C'est des mesures d'atténuation supplémentaires qui vont être demandées et on veut s'assurer, donc, de réduire cette atteinte à l'article 20 en raison de l'odeur?

745

M. PHILIPPE LACHANCE :

750 Oui, Philippe Lachance du ministère de l'Environnement. Je ne veux pas présumer de l'acceptabilité ou non environnementale des... du projet, là, c'est quelque chose qui va être évalué, là, dans l'étape dans laquelle on est. Mais effectivement, il y a des exigences qui pourraient être ajoutées ou les discussions avec le promoteur.

LA COMMISSAIRE :

755 OK. Puis vous avez mentionné le fait qu'une odeur, c'est variable selon la perception de tous et chacun. Est-ce qu'il existe des technologies qui peuvent nous permettre de détecter les odeurs en tentant de laisser de côté cette variabilité-là?

M. PHILIPPE LACHANCE :

760 Philippe Lachance, ministère de l'Environnement. Effectivement il existe... il y a des travaux qui se font, mais présentement, ce n'est pas les méthodes, là, qui sont privilégiées par le Ministère. On y va vraiment avec l'odorat humain, donc ça va être mesuré et senti, en fait, pour évaluer les concentrations d'air.

LA COMMISSAIRE :

770 OK, c'est la méthode qui représente, à ce stade-ci, la règle de l'art, de l'avis du Ministère?

M. PHILIPPE LACHANCE :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

775 Merci. Je vous laisse poursuivre.

780

M. NICOLAS TREMBLAY :

Donc, c'est Nicolas Tremblay qui parle, là. Je vais poursuivre, là, avec les diapos suivantes.

785 Donc en fait, qu'est-ce qui cause les émissions d'odeur, là, dans les lieux d'enfouissement technique, c'est globalement la décomposition des matières résiduelles. Ça amène une génération de... une série de gaz dont plusieurs, là, sont susceptibles d'être... de causer des nuisances d'odeur. On va en parler un peu tantôt, là, le dioxyde de soufre, des soufres réduits totaux, d'autres composés de ce type-là.

790 Puis les sources d'odeur, comme on en a parlé dans les échanges, peuvent venir de différents endroits. Donc, tout d'abord, il y a le front d'enfouissement, là, les zones carrément ouvertes où les déchets sont enfouis à chaque jour. Ça représente vraiment une source d'odeur principale, comme c'est des zones carrément ouvertes.

795 Il y a des cellules qui sont recouvertes qui, malgré tout, représentent des sources d'odeur. Il y a tout le système de captage de biogaz, là, qui est mis en place. Bien, au point de captage, c'est des concentrations plus importantes de biogaz qu'on retrouve à ces endroits-là, donc ça représente une source. Le système de destruction ou de valorisation du biogaz, là, comme on peut parler de torchères, là, comme il y a dans le système volontaire, là, à Mont-Laurier. Au point d'être torchère, il peut y avoir des émissions.

800 Il y a le système de traitement de lixiviat, donc les bassins, là, dans lesquels on retrouve les eaux de lixiviation. Et finalement, il y a d'autres installations qui peuvent être connexes sur le site, comme une plateforme de compostage, ça amène, ça aussi, des odeurs, là, supplémentaires. Et dans le cas, si je pense à Mont-Laurier, il y a l'ancien LES, là, qui est un lieu fermé. Mais malgré tout, ce lieu-là peut amener ses propres odeurs.

805 Il y a le système de traitement de lixiviat, donc les bassins, là, dans lesquels on retrouve les eaux de lixiviation. Et finalement, il y a d'autres installations qui peuvent être connexes sur le site, comme une plateforme de compostage, ça amène, ça aussi, des odeurs, là, supplémentaires. Et dans le cas, si je pense à Mont-Laurier, il y a l'ancien LES, là, qui est un lieu fermé. Mais malgré tout, ce lieu-là peut amener ses propres odeurs.

810 Donc, pour les articles du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* qui traite des odeurs, il y a l'article 41, qui lui... il indique qu'on doit, à la fin de chaque journée d'exploitation, recouvrir les matières enfouies d'un matériau de recouvrement. Donc, ce recouvrement-là, il faut s'assurer qu'il recouvre l'entièreté des matières résiduelles, là.

815 Puis, à l'article 48, on parle plutôt des mesures que l'initiateur doit prendre pour limiter l'émission d'odeurs, là, qui causent des nuisances. Et à 48.1, qui est un article qui a été ajouté, là, autour de 2020, on est venu dire que s'il y avait des nuisances olfactives au-delà des limites du lieu d'enfouissement, bien on... l'exploitant est tenu de réaliser une caractérisation du lieu pour identifier et faire l'analyse des sources d'odeurs.

820 Ensuite, cette caractérisation-là doit être envoyée au Ministère pour, après ça, qu'un rapport soit délivré et qui... ce rapport-là va nous donner un peu la marche à suivre pour réduire les odeurs, pour remédier à ces problématiques d'odeur. On ne parle pas nécessairement d'élimination complète, mais vraiment d'une limitation des odeurs.

825 **LE PRÉSIDENT :**

Juste une petite question. Dans la planche précédente, vous avez indiqué notamment les oxydes de soufre. Est-ce que c'est bel et bien les oxydes ou c'est... Parce qu'il me semble que votre collègue a parlé d'hydroxyde de soufre?

830

M. NICOLAS TREMBLAY :

Ah, le... bien, c'est...

835 **LE PRÉSIDENT :**

Ce qui sent les oeufs pourris... ce qui sent les oeufs pourris...

840 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

Oui, le H₂S, là, le dioxyde, oui.

LE PRÉSIDENT :

845 C'est dioxyde ou hydroxyde?

M. NICOLAS TREMBLAY :

850 C'est...

LE PRÉSIDENT :

855 En fait, faites la vérification, puis vous pouvez la transmettre par votre porte-parole, s'il vous plaît. C'est juste...

M. NICOLAS TREMBLAY :

860 Bien, à vrai dire...

LE PRÉSIDENT :

... pour que nous ayons les informations convergentes, là.

865 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

Oui, c'est... on appelle plutôt ça sulfure d'hydrogène, là.

LE PRÉSIDENT :

870 Mais c'est ça, sulfure d'hydrogène, c'est donc du... de l'hydrogène et non pas de l'oxyde?

M. NICOLAS TREMBLAY :

875 Oui, c'est peut-être une erreur, là, dans la formulation.

LE PRÉSIDENT :

880 Parce que le dioxyde donne une odeur d'allumette. Les oeufs pourris, c'est hydroxyde. En tout cas, mais c'est juste pour que nous ayons deux versions égales. Si jamais on décide d'intégrer cet aspect-là dans le rapport, il ne faudrait pas que nous soyons confus.

M. NICOLAS TREMBLAY :

885 Parce que le dioxyde soufre CO₂, c'est ce... c'est quand même un gaz, là, qui est toxique, c'est... Puis au niveau des odeurs, je crois que ça... quand même, c'en fait partie des gaz qui peuvent être odorantes, là.

LE PRÉSIDENT :

890 D'accord.

M. NICOLAS TREMBLAY :

895 Donc, prochaine diapo. Au niveau des mesures d'atténuation qui peuvent être utilisées pour réduire les odeurs, là, dans les LET, c'est sûr qu'une limitation du front d'enfouissement va toujours aider. Donc, plus on exploite le lieu sur une petite superficie à la fois, ça va minimiser la superficie ouverte, donc la zone qui pourrait émettre des odeurs en plus grande partie.

900 On s'assure d'une compaction maximale des matières résiduelles. Plus les matières résiduelles sont denses, dans le fond, dans le lieu d'enfouissement, moins elles sont susceptibles de produire des odeurs à la surface. Puis comme j'en parlais un peu tantôt, il faut recouvrir les matières résiduelles d'un recouvrement journalier suffisamment épais, là, pour qu'il n'y ait aucune matière résiduelle en surface, là, qui dépasse du front d'enfouissement.

905 Et on favorise aussi que l'atteinte du profil final soit remontée le plus rapidement possible dans les différentes cellules, donc diminuer peut-être les superficies des cellules. Comme ça, on est sûr d'avoir un recouvrement final qui va permettre de faire un captage de l'ensemble des biogaz qui sont émis puisqu'il y a une membrane étanche en surface, là, du lieu d'enfouissement.

910 Donc, on peut utiliser des produits masquant ou neutralisant d'odeurs, là, quand il y a des problématiques plus importantes. On peut faire un suivi supplémentaire des émissions de surface de méthane. Il y a déjà un suivi qui est fait dans les lieux d'enfouissement, mais s'il y a des problématiques, ça pourrait être une option d'aller cibler des endroits où est-ce qu'il y a des problématiques plus importantes.

915

Il y a des puits de captage ou des événements qui peuvent être ajoutés.

LE PRÉSIDENT :

920 Excusez-moi, c'est quoi les neutralisants des odeurs? Donnez-moi un exemple.

M. NICOLAS TREMBLAY :

925 C'est vraiment des produits chimiques, là, qui peuvent être... t'sais, ils peuvent être vaporisés, là, en surface, là, pour comme pallier, là, à l'odeur. Un petit peu au même principe qu'un petit neutralisant d'odeur, là, de salle de bain, là.

LE PRÉSIDENT :

930 Et ils peuvent être utilisés sur... mettons, quelques heures ou c'est juste de façon très très très ponctuelle?

M. NICOLAS TREMBLAY :

935 À ma connaissance, là, quand c'est utilisé, c'est plus à grande échelle, là. C'est comme régulièrement, jour après jour, là, qu'il y a des vaporisations qui se font. Ou, encore là, dans des périodes, là, qui sont plus sensibles.

LE PRÉSIDENT :

940 D'accord, merci.

M. NICOLAS TREMBLAY :

945 Puis c'est sûr que plus il y a d'événements, plus il y a plus de captage, bien c'est des éléments qui peuvent pallier à des problématiques. S'il y avait un sous-effectif en quantité d'événements, bien ça pourrait ramener des nuisances d'odeur.

950 Puis comparativement aux événements, un captage actif avec aspiration et destruction, là, par torchère ou valorisation, c'est sûr que ces principes-là sont plus performants, là. Donc, il y a des lieux qui font du captage actif, là, avec comme une destruction par torchère, bien ils vont dégager moins d'odeur que les lieux qui ont simplement des événements. D'où l'obligation, là, à partir d'un certain... une certaine quantité de déchets annuellement.

955 Ça fait le tour de la présentation.

LA COMMISSAIRE :

960 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Je cède la parole à ma collègue.

965 _____

PÉRIODE DE QUESTIONS

970 **LA COMMISSAIRE :**

J'aimerais revenir sur une réponse qui nous a été donnée hier, qui m'a laissée un tout petit peu perplexe. Je veux m'assurer d'avoir bien compris.

975 Je vous avais demandé... En fait, je vous avais questionné au sujet de la mise en place d'un mécanisme de suivi des odeurs et vous m'avez indiqué que ce n'était pas dans les cartons. Est-ce que j'ai bien compris?

M. ANDRÉ SIMARD :

980 André Simard. Dans le cadre de l'étude d'impact, l'étude technique, il n'y a pas de procédure qui a été décrite à ce niveau-là.

LA COMMISSAIRE :

985 OK.

M. ANDRÉ SIMARD :

990 Est-ce que je pourrais porter une précision sur une question que vous avez posée à monsieur... OK, c'est bon.

LE PRÉSIDENT :

995 On va laisser ma collègue terminer, puis ensuite, vous apporterez votre précision.

M. ANDRÉ SIMARD :

Oui.

1000 **LA COMMISSAIRE :**

1005 Bon. Là, je suis perplexe, c'est que dans l'étude d'impact, notamment, il y a un grand tableau, là, le tableau 7.2 qui fait la liste de toutes les mesures d'atténuation qui sont proposées par l'initiatrice en lien avec la qualité de vie à la phase d'exploitation. On précise la mise en place d'un mécanisme de suivi des odeurs. C'est une information qui est reprise également dans le résumé de l'étude d'impact.

1010 Et parmi ses questions, le Ministère vous avait posé une question sur le sujet vous demandant de présenter en quoi le mécanisme consistait, et vous avez répondu que c'est un mécanisme qui serait mis en place à l'été 2024, ce serait un système de tournée d'inspection, une fois par semaine, par un contremaître qui ferait une évaluation olfactive du site et ça impliquerait, là, la tenue d'un registre.

1015 Donc, est-ce que c'est une mesure d'atténuation qui a été abandonnée?

M. ANDRÉ SIMARD :

1020 André Simard. Vous avez l'étude plus frais dans la mémoire que moi. Effectivement, vous avez raison, dans le tableau... dans les mesures de surveillance, ça a été mentionné. Maintenant, je cède la parole à monsieur Brisebois pour savoir s'il le fait, mais je m'excuse, c'est une information que j'avais oubliée.

M. JIMMY BRISEBOIS :

1025 Jimmy Brisebois, directeur de la Régie. Juste pour dire que ces mesures-là vont être mise en place cet été. Comme on vous a présenté hier, on va faire du recouvrement. Il y a huit ou neuf nouveaux puits de captage bientôt, qui vont être installés. On est déjà en démarche concernant les produits que... pour neutraliser. On a fait plusieurs appels à différents types d'enfouissement, on sait déjà où se procurer ces produits-là. Donc, toutes ces mesures-là vont être mises en place drette ce printemps.

LA COMMISSAIRE :

1035 OK. Donc ça, c'est... oui, je me souviens bien, vous l'avez mentionné hier, là...

M. JIMMY BRISEBOIS :

1040 Oui.

LA COMMISSAIRE :

... les mesures que vous avez élaborées à la suite de la plainte de l'automne dernier.

1045 **M. JIMMY BRISEBOIS :**

Oui.

1050

LA COMMISSAIRE :

1055 Toutefois, ma question ne vise pas ces mesures-là, mais bien la mise en place d'un
mécanisme de suivi des odeurs. Donc, d'une manière plus proactive, qu'il y ait des tournées qui
soient faites, est-ce que ça, ça fait toujours partie de vos engagements?

M. JIMMY BRISEBOIS :

1060 Absolument. À partir de ce printemps 2025, c'est... tout qu'est-ce qu'on vous a dit, on va le
faire.

LA COMMISSAIRE :

1065 OK, parfait. Donc, il y avait juste... on s'était mal compris hier, c'est ça?

M. JIMMY BRISEBOIS :

Oui, c'est ça.

1070 **LA COMMISSAIRE :**

D'accord. Je reviens justement sur les mesures... Ah, excusez-moi. Monsieur Simard, si
vous voulez faire la précision, là, ça serait un bon moment.

1075 **M. ANDRÉ SIMARD :**

Ah, c'est André Simard. Monsieur le président, vous avez mentionné que pourquoi la
modélisation... Il y a une problématique d'odeur et pourquoi la modélisation ne le démonte pas.
C'est ce que j'ai compris, dans une de vos questions.

1080 C'est que le projet de LET actuel n'a pas été assujéti aux évaluations environnementales.
Ce n'était pas un agrandissement de site parce qu'il nous restait une capacité résiduelle puis, dans
la loi, dans le *Règlement sur les évaluations environnementales*, un agrandissement de site, c'est
lorsqu'il y a augmentation de capacité.

1085

Il n'y avait pas d'augmentation, donc il n'y a pas eu d'analyse et d'étude environnementale et il n'y a pas eu de dispersion atmosphérique. Donc, la problématique actuelle qu'on vit n'a pas été étudiée au niveau de modélisation. La modélisation a vraiment été faite sur l'agrandissement comme tel.

1090

LE PRÉSIDENT :

Merci pour la réponse, mais j'ai compris -- vous me corrigerez, madame Correia Moreau -- j'ai compris... J'ai posé la question explicitement : Est-ce que c'est pour le LET envisagé ou c'est pour l'ensemble du site? Et la réponse qu'on m'a fournie, c'était pour l'ensemble du site.

1095

M. ANDRÉ SIMARD :

C'est exact, Monsieur le président, c'est-à-dire le... on regarde le projet d'agrandissement, mais on tient compte de toutes les sources d'émission dans le cadre du projet.

1100

LE PRÉSIDENT :

Mais...

1105

M. ANDRÉ SIMARD :

Donc, le LET existant, on prend la pire année en termes de production de biogaz, mais à ce moment-là, le LET actuel va être fermé. Il va avoir reçu un couvert final, donc on prévoit, on estime les quantités d'odeurs qui vont être émises par le site fermé, mais la situation actuelle ne fait pas partie de cette évaluation-là.

1110

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1115

M. ANDRÉ SIMARD :

1120

Et peut-être une autre précision. Pour les deux résidences qui sont impactées, si jamais on met en place un réseau actif, vous avez les pourcentages de dépassement du critère. Il y a une résidence qu'on dépasse de 1 % le critère de 1; le 5 critères... 5 unités est respecté. Puis la deuxième résidence, c'est 12 % du critère de 1, mais le 5 % est respecté également.

1125

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1130

LA COMMISSAIRE :

Merci. Je reviens vers vous, monsieur Brisebois. Lorsque... en fait, je veux revenir aux mesures que vous nous avez rappelées, le recouvrement, ce que vous avez mis en place. On comprend que c'est des mesures qui ont été élaborées, donc, à la suite des plaintes reçues cet automne.

1135

Je comprends donc... On a vu dans la présentation, là, l'article 48.1 du règlement, donc je comprends que cette réaction-là, vous appliquez l'article 48.1. Vous avez reçu une plainte, donc vous réagissez à la plainte?

1140

M. JIMMY BRISEBOIS :

Jimmy Brisebois. On a tout de suite réagi. La seule chose que je n'ai pas faite, c'est d'écrire au Ministère notre plan qu'on faisait, tout ça.

1145

LA COMMISSAIRE :

C'était ma prochaine question...

1150

M. JIMMY BRISEBOIS :

C'est ça.

LA COMMISSAIRE :

1155 ... si vous aviez transmis le rapport.

M. JIMMY BRISEBOIS :

1160 Là, je l'ai vu 48.1. Mais on a... drette le lendemain, on était là, tous les consultants. On a mis un plan d'action qui a été présenté à notre conseil d'administration, qui a été accepté. Tout est fait, là. Il me reste juste à le transmettre au Ministère.

LA COMMISSAIRE :

1165 OK. Merci pour ça.

1170 Ma prochaine question, bon, je comprends que les mesures que vous avez mises... que vous allez mettre de l'avant, là, c'est le recouvrement et la gestion des biogaz pour le... Et là, vous m'avez dit que vous êtes en train de vous renseigner aussi sur d'autres technologies.

Là où je me questionne, c'est... Et puis, bon, puis vous avez aussi dit : « On va réagir aux plaintes. Si quelqu'un se plaint, on va faire ce qu'on doit faire, en fonction de 48.1. »

M. JIMMY BRISEBOIS :

1175 Oui.

LA COMMISSAIRE :

1180 Admettons que vous recevez une plainte et la personne dit, bon -- puis là, je fais des suppositions, hein. Je suis consciente qu'il ne faut pas trop aller dans l'hypothétique, mais permettez-moi.

1185 Vos solutions sont mises en place cet été; on augmente le recouvrement, on gère les biogaz, et caetera. Puis malgré ça, l'automne prochain, par exemple, vous recevez une autre plainte. Est-ce que vous avez en réserve, en tête, d'autres manières de réagir, peut-être de façon

un peu plus court terme? Parce que les mesures dont vous avez parlé jusqu'à maintenant, c'est des mesures qui prennent du temps à être mises en place. Donc, qu'est-ce qu'on fait, après ça, pour réagir rapidement à une plainte d'odeur?

1190

M. JIMMY BRISEBOIS :

Jimmy Brisebois de la Régie. Premièrement, on va vérifier si notre système de recouvrement est vraiment étanche, quitte à changer pour un matériau qui serait plus performant. Et on va mettre les produits neutralisants. J'ai parlé à quelques gestionnaires de site puis ils m'ont dit que c'était d'une très grande efficacité. C'est pour ça qu'on va l'essayer d'office ce printemps. C'est ça qu'ils font dans les sites d'enfouissement comme à Lachenaie, à Sainte-Sophie, puis ils nous ont tous confirmé que c'est très performant.

1195

1200

LA COMMISSAIRE :

OK. Donc, c'est quelque chose que vous considérez. Mais ça n'avait pas été mentionné dans l'étude d'impact, si je me souviens bien, mais...

1205

M. JIMMY BRISEBOIS :

Non, pas du tout.

LA COMMISSAIRE :

1210

... vous le considérez?

M. JIMMY BRISEBOIS :

Comme je dis, là, les plaintes d'odeurs, là, on en avait juste eu une en 2016. Puis avant ça, on n'en avait jamais eu. C'est à la suite de la soirée d'information qu'on a... qu'on a eu des plaintes. Avant ça, on n'avait jamais eu de plainte.

1215

1220

LA COMMISSAIRE :

Merci. Je pense que madame Grenier veut rajouter.

1225 **Mme DOMINIQUE GRENIER :**

1230 Dominique Grenier. Je voulais aussi ajouter, vous... t'sais, vous aviez une question concernant les mesures qui pouvaient être prises s'il y a des... effectivement d'autres plaintes d'odeur. Par règlement, l'exploitant doit faire un... il doit survoler le site, marcher le site puis mesurer les émissions de méthane et présenter ça au Ministère. Mais c'est quelque chose qui peut se faire de manière plus régulière.

1235 Par exemple, s'il y avait d'autres plaintes suite, là, aux travaux qui vont être faits, pour identifier s'il n'y a pas des... d'autres sources d'odeurs ou des endroits, dans le recouvrement final existant, où il n'y aurait pas, par exemple, une fuite ou quelque chose. Donc, ça peut être venu le... on peut venir le colmater. Donc, c'est une surveillance qui peut être faite de manière plus accrue, là, par l'exploitant.

LA COMMISSAIRE :

1240 OK. Et qu'il fait de toute façon...

Mme DOMINIQUE GRENIER :

1245 Exact.

LA COMMISSAIRE :

1250 ... par voie réglementaire, mais on pourrait insister davantage, là...

Mme DOMINIQUE GRENIER :

Il le fait-tu?

1255 **LA COMMISSAIRE :**

... s'il y a une problématique... un problème.

1260 **M. ANDRÉ SIMARD :**

Je ne sais pas si les relevés de méthane...

LA COMMISSAIRE :

1265 Je vous laisse vous consulter.

Mme DOMINIQUE GRENIER :

Ah, OK.

1270

LA COMMISSAIRE :

Il semble y avoir...

1275 **M. ANDRÉ SIMARD :**

Pardon.

LA COMMISSAIRE :

1280

Pas de problème. Est-ce que vous voulez ajouter quelque chose?

Mme DOMINIQUE GRENIER :

1285

Bien en fait, c'est que dans le cas de la Régie, ils ne sont pas obligés à cause du seuil d'enfouissement. Ils n'atteignent pas le seuil d'enfouissement, mais ça pourrait être mis en place, en fait.

LA COMMISSAIRE :

1290

OK.

M. ANDRÉ SIMARD :

1295

C'est-à-dire...

LA COMMISSAIRE :

1300

Ça pourrait être mis en place à titre de mesure d'atténuation pour les...

Mme DOMINIQUE GRENIER :

Exact.

1305

M. ANDRÉ SIMARD :

1310

C'est que les relevés de surface de méthane sont exigés, là... je n'ai pas le chiffre exact devant moi, mais je pense que c'est pour les sites en haut de 50 000 tonnes par année, on était obligés de faire un relevé de surface annuelle. Puis au-dessus de 100 000 tonnes par année, c'est trois fois par année, il faut faire les relevés de surface d'émission de méthane. Mais pour les sites en bas de 50 000 tonnes, ce n'est pas une obligation. Donc, c'est une mesure qui pourrait être mise en place de façon volontaire.

LA COMMISSAIRE :

1315

OK.

LE PRÉSIDENT :

1320

Madame Correia Moreau, est-ce que vous pourriez confirmer ou infirmer cette information puisque... En fait, vous évoquiez ça selon vos souvenirs. Est-ce que l'information est exacte?

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

1325 Elisabeth Correia Moreau. Je vais laisser la parole à mon collègue Nicolas Tremblay plutôt
que... Je laisse la place au spécialiste.

LE PRÉSIDENT :

1330 D'accord. — Monsieur Tremblay, c'est juste un oui, non. Sinon, une correction.

M. NICOLAS TREMBLAY :

1335 Oui, c'est bien ça, là. Quand il y a une obligation de mettre en place un système de captage
de biogaz, là, un système actif, c'est les lieux qui reçoivent 50 000 tonnes de matières résiduelles
et plus par année, là. Il y a une obligation de faire des lectures de biogaz en surface, donc, comme
on disait, une fois par année ou trois fois par année, là, selon si c'est 50 000 ou 100 000 tonnes
par année.

LE PRÉSIDENT :

1340 Parfait. Ma collègue veut vous poser une question.

LA COMMISSAIRE :

1345 Mais si un LET fait la captation active du biogaz de façon volontaire, est-ce que ça entraîne
une obligation d'également faire ces relevés de méthane là? Est-ce que ça va main dans la main
ou si c'est... si, pardon, la captation active et volontaire, on n'est pas obligés de faire le suivi de
méthane?

1350 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

Non, c'est ça. S'il n'y a pas d'obligation, il n'y a pas d'obligation de suivi parce que c'est
vraiment une mesure volontaire.

1355

LA COMMISSAIRE :

1360 Pourquoi les suivis de méthane sont faits lorsque la captation active est obligatoire? Est-ce que c'est des enjeux de sécurité?

M. NICOLAS TREMBLAY :

1365 C'est vraiment pour... parce qu'on veut éviter des émissions de gaz... dans le fond, de méthane, qui est un gaz à effet de serre en surface, ou d'odeur associée au méthane ou aux autres biogaz. Donc, si on exige le captage, c'est parce qu'à quelque part, on considère qu'à ces seuils-là, il y a un impact plus grand s'il n'y aurait pas de captage. Donc, on veut s'assurer que le captage est efficace, là.

1370 **LA COMMISSAIRE :**

1375 OK. Alors que, dans une installation qui le fait de façon volontaire, le captage actif et le brûlage, si jamais il y a des... appelons ça des fuites, l'inconvénient va être vécu par l'exploitant qui va peut-être moins brûler de GES et générer moins de crédits compensatoires. Est-ce que ce serait ça l'enjeu, si on ne se préoccupe pas du méthane?

M. NICOLAS TREMBLAY :

1380 Bien, les crédits compensatoires, il faut vraiment qu'il ait accès à un programme de... un crédit compensatoire qui soit enregistré, et caetera, là.

LA COMMISSAIRE :

1385 Oui.

M. NICOLAS TREMBLAY :

1390 Mais effectivement, là, si c'est une mesure volontaire puis qu'il n'était pas contraint par... dans un décret ou quelque chose comme ça, il n'y a pas de suivi du Ministère pour savoir si son captage, il capte l'entièreté ou pas. Il ne serait tenu de faire aucun captage actif, là.

LA COMMISSAIRE :

OK. Est-ce que je peux m'essayer de votre côté? Je vois qu'il me regarde.

1395

Est-ce qu'il y a un... au-delà d'une obligation légale ou quoi que ce soit, là, une installation qui fait la captation et le brûlage dans le but de participer au marché du carbone, puisqu'elle adhère au programme de crédits compensatoires, et caetera? Est-ce que c'est dans son intérêt de s'assurer... Là, peut-être que je ne comprends pas bien, là, qu'il n'y a pas du méthane qui se perd et qui n'est pas brûlé?

1400

M. ANDRÉ SIMARD :

C'est sûr que c'est dans l'intérêt de l'exploitant de le faire parce que... André Simard. Parce qu'il faut comprendre que le méthane est mesuré à la torchère.

1405

LA COMMISSAIRE :

Oui.

1410

M. ANDRÉ SIMARD :

Donc, les émissions, c'est sûr que sur le plan financier, pour l'exploitant, il a avantage de capter le maximum de méthane.

1415

LA COMMISSAIRE :

Exact, on se comprend.

1420

M. ANDRÉ SIMARD :

Mais ce n'est pas une obligation de faire le suivi.

1425 **LA COMMISSAIRE :**

Oui.

1430 **M. ANDRÉ SIMARD :**

Et une précision pour ce qui est des fréquences et l'article 68 du *Règlement sur l'enfouissement* qui dicte le nombre de fois par année qu'on doit faire ces relevés-là, mais c'est vraiment pour des sites qui ont l'obligation d'avoir un réseau actif de biogaz.

1435 **LA COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup.

1440 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci. Compte tenu de l'heure, nous allons prendre une première personne.

M. RICHARD FRADETTE

1445 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Richard Fradette. Bon après-midi.

1450 **M. RICHARD FRADETTE :**

1455 Oui, bonjour. OK. Ma question générale que je vais préciser progressivement, le plus vite possible, c'est à savoir, Monsieur le président, si vous partagez, puis les gens ici présents partagent un certain nombre de craintes que je ne vais pas énumérer parce qu'il y a une certaine évidence, là.

Et, au fond, c'est l'aspect humain, des fois, qui détermine un peu ce que... l'image qu'on se fait à long terme puisqu'on veut penser les 40 prochaines années, quand même beaucoup, là.

1460 Donc, le facteur humain plus que les considérations techniques auxquelles je peux me fier aux gens experts, là. Mais côté humain, sachant que le cadre réglementaire peut très bien changer en 40 ans, le cadre ou les fluctuations économiques aussi, et l'acceptabilité sociale suite à la sensibilisation, en 40 ans, ça peut changer aussi.

1465 Donc, c'est des craintes que j'ai autant au niveau du citoyen qu'au niveau des élus, également, qui doivent faire le suivi des plaintes. Et ma crainte, encore une fois, c'est lorsqu'on pense qu'on accepte un projet pour 40 ans, dans... aujourd'hui, où est-ce qu'on connaît le contexte géopolitique et les influences qui peuvent aller dans un sens comme dans un autre, qui fait qu'on ne connaît pas l'avenir pour vrai.

1470 Et ma question, en fait, à part les craintes en général, peut-être que la question qui sous-entend en quelque part une réponse que je pourrais espérer, là, de la part des élus ou des responsables, t'sais, experts, qui ont les propositions au niveau technique, mais aussi, des fois, les autres paliers de gouvernement, là, qui distribuent un peu l'argent et qui donnent plus ou moins de liberté au niveau municipal -- mais la réglementation est souvent provinciale -- à savoir, par exemple, est-ce que les élus pourraient penser à faire, je ne sais pas, là, des termes de 5 ou 10 ans, peut-être, une nouvelle possibilité de restituer le site ailleurs, ce qui déclenche un nouveau processus de soumettre un projet avec évaluation pour 5 à 10 ans. Ce n'est pas maintenant, mais éventuellement, pour déverrouiller la période de 40 ans.

1480 Si ce n'est pas les élus qui s'engagent aujourd'hui, est-ce que ça pourrait être peut-être le... le président, dans ses recommandations, pourrait proposer une telle option de... d'établir, je ne sais pas, comme des échéances périodiques au niveau de votre recommandation? Si ce n'est pas au niveau des élus, si ce n'est pas au niveau du président ici qui a comme... il va faire enquête et voir peut-être à l'équité de la situation singulière à Mont-Laurier, à comparer à d'autres MRC.

1485 Et sinon, ça serait peut-être même dans le... par la voie du décret, que dans un décret, le Ministre pourrait choisir lui-même de dire : Oui, on continue d'exploiter le site déjà comme le choix a été fait il y a déjà quelques décennies, je peux penser RIDL qui a été formée en '85 puis qui a fait un LET peut-être dans les années 2000, 2010. Et maintenant, ça fait quasiment comme 35 ans, peut-être, depuis 1985, là.

1490

Fait que sinon, ça peut-être le gouvernement, effectivement, dans un décret ministériel, qui dirait que, bien, on se donne un horizon limité, puis... Vous comprenez le sens de ma question, de toute façon, j'ai développé assez.

1495

LE PRÉSIDENT :

Oui, je comprends très bien le sens de votre question. Tout d'abord, je vais commencer par la Commission. La Commission, bien qu'elle n'ait aucun pouvoir décisionnel, elle a quand même un poids dans le fait qu'elle peut recommander et elle peut recommander ce à quoi elle croit, après son analyse. À titre d'exemple, il n'y a rien qui empêcherait la Commission, après analyse, après argumentaire, de proposer au Ministre de n'accorder une autorisation que pour une durée maximale de 10 ans.

1500

Ça peut... Donc, on a toute la latitude pour aller autoriser complètement le projet, le refuser, aller pour 20 ans. Je pense qu'en gros de notre travail, c'est au niveau de l'argumentation et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle on vous demande, lorsque vous présentez vos mémoires et votre avis, d'y aller avec l'argumentaire.

1505

Ceci étant dit, je demanderais à madame Correia Moreau de nous indiquer les autorisations environnementales. Là, vous avez un projet qui couvre une période de 36 ans. Ce 36 ans, après ce que j'ai entendu hier, peut certainement aller être beaucoup plus long parce qu'ils vont le... l'initiatrice va utiliser... intensifier le broyage notamment. Et ça m'a été dit hier que, effectivement, le broyage va augmenter... réduire le volume, mais augmenter le tonnage.

1510

Est-ce que vous y allez pour une... est-ce que vous pouvez aller, comme ministère, vers une autorisation de 36 ans? Comment ça marche?

1515

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

Elisabeth Correia Moreau. Donc nous, nous administrons la procédure d'évaluation environnementale, donc ce sont les projets qui sont visés par le *Règlement sur l'évaluation des impacts* et les LET sont... font partie, on va dire, de la liste de ces grands projets qui doivent passer dans cette procédure gouvernementale.

1520

1525

Dans le cadre de ces projets-là, on regarde beaucoup de critères, beaucoup d'informations, notamment la durée de vie du projet, effectivement, ça fait partie de l'analyse. Mais ce qui est prévu au règlement, c'est vraiment un volume enfoui et non pas la durée d'exploitation qui est estimée, parce que ça pourrait varier.

1530

Donc, on s'est retrouvés avec des situations où, bien, finalement, quand ça varie ou quand les MRC prennent des décisions différentes, ce n'était plus en adéquation, alors que ça ne méritait pas de repasser dans la procédure. Donc, ce qu'on fait maintenant, c'est qu'on fonctionne vraiment avec le volume.

1535

Par contre, s'il y a un enjeu particulier, s'il y a des éléments... on va dire des faisceaux d'indices qui nous montrent que la durée n'apparaît pas appropriée, c'est quelque chose qui sera considéré, effectivement, dans notre rapport d'analyse, notamment s'il y a une préoccupation qui est soulevée pendant les audiences publiques puis qu'on a une recommandation d'un BAPE aussi en ce sens.

1540

On tient compte de toutes les recommandations et l'expression, on va dire, des préoccupations et des enjeux de tout le monde. Est-ce que je réponds?

1545

LE PRÉSIDENT :

Oui, tout à fait, vous avez répondu à ma question. Mais ça veut dire que si le broyage entraîne une possibilité d'accroître la durée d'existence de vie du LET d'une dizaine d'années, l'autorisation qui aura été accordée, étant donné qu'elle est en volume, ceci ne serait pas exclu. C'est bien ça?

1550

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

Elisabeth Correia Moreau. Oui, effectivement. Hier, par exemple, la Régie de la Rouge avait indiqué, par exemple, qu'eux pensaient qu'avec la diminution du tonnage, peut-être qu'ils n'ouvriraient jamais leurs deux dernières cellules.

1555

1560 **LE PRÉSIDENT :**

Hum, hum.

1565 **Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :**

C'est leur prérogative. Ils ont l'autorisation pour les exploiter. Mais s'ils n'en ont pas besoin, c'est donc, je pense, un choix territorial, effectivement, que de maintenir des espaces naturels.

1570 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci, madame. Voilà. Merci.

LA COMMISSAIRE :

1575 On reste un peu dans la même veine avec des questions relatives au tonnage, à la capacité, et caetera.

1580 Dans l'étude d'impact, l'initiatrice demande... prévoit un 15 000 tonnes annuel. Et, à l'intérieur de son calcul, là... je fais rapidement, mais à l'intérieur de son calcul, il y a un 20 % qui est prévu, qui est inclus, hein, dans le 15 000 kilogrammes, visant des... à se donner la capacité de réagir à des imprévus.

1585 Hier, vous avez mentionné une tornade qui a affecté la municipalité il y a quelques années, puis qui a généré tout d'un coup, là, davantage de matières résiduelles. Je me demandais, du point de vue du Ministère, est-ce que le fait de se donner ce tampon de 20 %, année après année, est-ce que c'est une bonne façon de prévoir les imprévus ou est-ce qu'on est peut-être un peu disproportionné dans l'espace qu'on donne versus le risque de... comment? Le pourcentage de matérialisation du risque, là? Comment est-ce qu'on peut évaluer ça adéquatement puis se donner l'espace sans trop en prendre?

1590

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

1595

Elisabeth Correia Moreau. En fait, il y a toujours une marge de sécurité qu'on considère dans tous les lieux d'enfouissement technique. On se rend compte qu'avec des événements extrêmes ou inattendus, les tonnages peuvent vraiment être très importants. Donc, si on n'a pas cette marge-là, ça pose une question de salubrité publique. Donc, on est vraiment... on va dire coincés avec cette problématique-là.

1600

Le 20 %, on va dire entre 10 et 20 %, c'est des choses qui sont communément considérées.

LA COMMISSAIRE :

1605

OK, merci.

M. PIERRE-ÉTIENNE DROLET

1610

COMITÉ DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU LIÈVRE

LE PRÉSIDENT :

1615

Très bien. Alors, monsieur Pierre-Étienne Drolet.

M. PIERRE-ÉTIENNE DROLET :

1620

Bonjour. Pierre-Étienne Drolet du Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre, donc l'organisme de bassin versant du secteur.

1625

Monsieur le président, en regardant attentivement les études d'impact qui avaient été faites sur les milieux récepteurs, autant pour les milieux humides que sur la rivière du Lièvre, en fait, j'ai pris connaissance que l'étude qui avait eu lieu sur l'effluent de la station d'épuration avait démontré des dépassements pour les matières en suspension, le phosphore et les coliformes fécaux sur la station actuellement en opération.

1630 Et d'autre part, j'ai été aussi étonné de voir que, pour ce qui est de la destruction des milieux humides, on prenait comme référence le bassin versant de toute la rivière du Lièvre, plutôt que de se concentrer sur l'impact hydrologique du ruisseau Villemaire lui-même.

1635 La rivière du Lièvre est presque... son bassin versant est presque deux fois la taille de l'Île-du-Prince-Édouard, donc j'ai été étonné quand même qu'on prenne cette échelle-là pour évaluer l'impact qui est quand même local. D'autant qu'on citait une étude du COBALI qui, précisément, disait qu'à certaines échelles plus locales, comme le ruisseau Villemaire, il pouvait y avoir une carence en milieux humides.

1640 Et puis aussi, pour ce qui est des milieux humides adjacents qui ne seront pas détruits, mais qui sont directement adjacents entre le ruisseau Villemaire et le site à l'étude, de ce que j'ai vu, on ne prévoit pas non plus... en fait, on n'évalue pas vraiment ce qui va se passer avec ces milieux-là une fois que l'hydrologie va avoir été bouleversée par le drainage qui est prévu pour le site.

1645 Donc, est-ce que ces milieux-là vont avoir, finalement, une modification telle que finalement, peut-être ils ne deviendront plus des milieux humides, vont évoluer vers des milieux boisés? Donc, en fait, le... par rapport à l'hydraulique comme telle du site, qu'est-ce qui va se passer avec ces milieux-là, qui ne sont pas détruits, mais qui sont adjacents et qui vont probablement être modifiés?

1650 Donc, en fait, ma question en deux volets, c'est : Quelles mesures vont être mises en place pour limiter les impacts sur la qualité de l'effluent qui, présentement, démontrait déjà des dépassements? Donc, dans le futur, si on agrandit le site, quelles mesures vont être mises en place pour limiter les impacts sur la qualité de l'effluent à la rivière du Lièvre? Et aussi, qu'est-ce qui va... quelles mesures pourraient être mises en place pour ne... pour modifier le moins possible l'hydrologie des milieux humides adjacents, donc les... de ce que j'ai compris, des tourbières boisées?

1655 **LE PRÉSIDENT :**

1660 Merci pour cette simple question. Je dis ça à la blague parce que vous avez été très habile, vous avez présenté bien plus que deux questions, mais je retiens les deux questions quand même. Il n'y a pas beaucoup d'inscriptions.

1665 Peut-être auparavant, j'aimerais juste une question très très ponctuelle à madame Correia Moreau. Le ministre Charette a dit récemment que la compensation des milieux humides dans sa forme actuelle, on a vu hier que l'initiateur nous avait indiqué qu'ils allaient, conformément à ce qui est exigé, donner un montant de 500 000 \$ -- je pense que c'est un demi-million -- pour les dommages faits aux milieux humides. Et le ministre de l'Environnement... responsable de l'Environnement a indiqué, il n'y a pas si longtemps, que cette méthode ne lui apparaissait pas d'une grande efficacité.

1670 Est-ce que vous pouvez me dire si votre ministère... à quoi votre ministère est en train de réfléchir comme autre moyen pour compenser les milieux humides?

1675 **Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :**

Et Elisabeth Correia Moreau. Oui, tout à fait. En ce qui concerne la compensation des milieux humides, je vais passer la parole à ma collègue Leila Bencherif Mehdioui.

1680 **Mme LEILA BENCHERIF MEHDIUI :**

Bonjour, Monsieur le président. Leila Bencherif. Donc, en fait, au niveau du Ministère, il existe deux types de compensation pour les milieux humides et hydriques. Il y a la compensation monétaire et il y a la compensation par des travaux.

1685 Donc, pour répondre à votre question concernant la compensation monétaire, lorsqu'on... lorsque l'initiateur, par le biais de son projet, porte atteinte à des milieux humides ou hydriques, il doit compenser par des sommes d'argent qui sont déposées dans un fonds, qui est le Fonds pour la protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'état.

1690 Ce fonds, effectivement, sert à financer plusieurs initiatives, notamment pour le développement durable, mais aussi pour la restauration ou la création de nouveaux milieux humides et hydriques. Donc, ça finance pas mal de projets, idéalement dans les MRC où ces milieux ont été atteints ou dégradés.

1695 Effectivement, c'est un fonds qui reste peut-être à optimiser. Il y a peut-être... on est en train, au sein du Ministère, à avoir des réflexions, pour peut-être donner plus d'outils ou peut-être accompagner un peu plus les demandes de projet pour pouvoir les guider ou peut-être élargir aussi les critères d'acceptabilité des différents projets.

1700 Ça fait qu'on est dans l'amélioration continue. Effectivement, c'est des réflexions qui sont en cours au niveau du Ministère.

LE PRÉSIDENT :

1705 Et combien vous avez dans le fonds?

Mme LEILA BENCHERIF MEHDIOUI :

C'est une... je pourrais vous donner la réponse...

1710

LE PRÉSIDENT :

Après la pause?

1715

Mme LEILA BENCHERIF MEHDIOUI :

Oui, certainement.

LE PRÉSIDENT :

1720

Madame?

LA COMMISSAIRE :

1725 En attendant que la réflexion du Ministère aboutisse quant à la manière d'optimiser la compensation que vous avez décrite, est-ce que vous avez discuté d'un... est-ce que ça influence le regard que vous portez sur les projets? Parce que ça devient un peu plus difficile de dire : Ah

1730 bien, la perte, à ce moment-là, sera compensée puisqu'il y a eu une certaine admission de la part de votre ministre, là, que ça ne gênerait pas les résultats qui étaient escomptés.

Donc, est-ce que ça influence le regard que vous posez sur les projets qui sont déposés... appelons-le dans la période de transition vers de nouvelles règles?

1735 **Mme LEILA BENCHERIF MEHDIOUI :**

Bien, effectivement, ça peut influencer le regard. Nous, c'est certain que si on reçoit des projets de compensation ou de restauration, c'est tant mieux, c'est ça qu'on veut. C'est vraiment avoir, en fait, une perte zéro nette de milieux humides et hydriques. Donc, si on a ce genre de projet, bien tant mieux, le Ministère embarque puis on aide aussi à créer de nouveaux milieux ou à les préserver.

1740 Mais sinon, pour le moment, on garde... il y a de l'argent dans ce fonds, qui va servir probablement prochainement pour de nouveaux projets. Si on élargit les critères d'admissibilité, si on arrive à trouver le moyen de mieux accompagner les différents demandeurs ou les différents organismes, c'est très bien, mais au moins, on aura les sommes nécessaires pour les accompagner.

1745 Donc, c'est vraiment dans un objectif moyen... court, moyen terme d'amélioration, je vous dirais.

1750 **LA COMMISSAIRE :**

D'accord. Est-ce que ça... Toujours au sujet du changement de regard, est-ce qu'il y a une influence sur la manière dont vous percevez et vous appliquez les étapes d'évitement et de minimisation dans ce contexte?

1755 **Mme LEILA BENCHERIF MEHDIOUI :**

Oui, certainement. C'est sûr que les étapes d'éviter, minimiser, compenser, ultimement, sont au coeur de l'analyse dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet.

1760

1765 Quand l'initiateur dépose un projet, c'est certain qu'on lui demande de faire la démonstration claire que son projet ne peut pas se positionner ailleurs que l'endroit où il y a des milieux humides et hydriques. Après ça, ils doivent faire une démonstration aussi que la façon... comment son projet est conçu ou la façon comment son projet est placé, limite au maximum l'attente de... à ces milieux. Donc, c'est ça qu'on regarde en général.

1770 Dans le cadre du projet Mont-Laurier, l'initiateur a fait cette démarche dans le cadre de la recevabilité. Nous avons regardé ça, nous avons questionné l'initiateur sur les différentes variantes. Ils nous ont répondu, nous avons jugé que l'étude était recevable à ce moment-ci de l'analyse.

1775 Donc là, l'analyse environnementale commence. On va poser des questions pour vraiment avoir... Bien en fait, le but, c'est d'avoir le meilleur projet possible pour l'environnement, qui impacte le moins possible l'environnement, puis qui soit le mieux accepté socialement. Ça fait que c'est de trouver cet équilibre dans notre démarche d'évaluation.

LA COMMISSAIRE :

Je vous remercie. — Oui?

1780 **Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :**

1785 Elisabeth Correia Moreau. Je voulais simplement ajouter que, dans le cadre de l'évaluation des impacts pour un lieu d'enfouissement technique, il y a quand même beaucoup de contraintes techniques qui ne sont pas que les milieux humides et hydriques. Donc, on tient compte de l'ensemble des composantes, ce n'est pas... on ne peut pas juste dire : On va éviter les milieux humides à tout prix.

LA COMMISSAIRE :

1790 Merci. Je me tourne maintenant vers l'initiatrice et je vais me référer à votre question. Vous avez évoqué est-ce que... Le projet fait en sorte de modifier le moins possible l'hydrologie du secteur. Vous avez notamment, là, fait référence aux milieux humides restants et ainsi que l'impact qu'il pourrait y avoir sur le ruisseau qui est à proximité.

1795 En gardant ceci en tête, mais également de manière plus générale, pouvez-vous nous dire
quelles sont les mesures qui ont été prises à l'étape, donc, de la minimisation? Dans la conception
du projet, de quelle manière vous avez tenté de minimiser les impacts du projet sur les milieux
humides et hydriques présents?

1800 **M. JIMMY BRISEBOIS :**

Jimmy Brisebois de la Régie. Je vais passer la parole à monsieur Pérusse. C'est le
spécialiste.

1805 **M. MARTIN PÉRUSSE :**

Bonjour. Martin Pérusse. Dans un premier temps, les milieux humides les plus intéressants,
les plus importants sont tout le long du ruisseau Villemaire et de la plaine. Donc, le projet a été, si
vous voulez, placé, positionné vers l'ouest, donc en s'éloignant le plus possible du ruisseau
1810 Villemaire et de sa plaine, pour minimiser les pertes à ce niveau-là. Donc il y a ce premier
élément-là.

Effectivement, si on se place à l'échelle du bassin versant ou de la MRC, les superficies
touchées par le projet de milieux humides, 5,6 hectares, comparativement, si je prends les chiffres
1815 au niveau de la MRC, on est à plus de 71 000 hectares de milieux humides. Donc, il y en a
beaucoup; on en touche très peu à l'échelle de la MRC.

Si... On en a parlé un peu hier. Si on avait décidé de faire ce projet-là ailleurs, de repartir à
neuf ailleurs, comme on l'a expliqué hier, il y a plein d'installations qui sont là actuellement dont on
1820 ne pourrait pas profiter, qu'il faudrait reconstruire ailleurs. Donc, ce qui arriverait, c'est qu'en allant
ailleurs, des milieux humides, il y en a partout, donc les superficies qui seraient touchées, à ce
moment-là, seraient de deux à trois fois plus grandes.

Donc, évidemment, là, je parle en termes hypothétiques, là. On n'a pas de site identifié
1825 précisément, mais des milieux humides, il y en a partout. Donc, la possibilité de toucher des milieux
humides en allant ailleurs, en faisant un projet qui ferait en sorte qu'il y aurait deux à trois fois plus
de superficies touchées, bien on n'est pas dans une optique de minimiser à ce moment-là, on serait
plutôt un optique de risquer d'avoir plus de milieux humides qui seraient touchés.

1830

Ça fait qu'à ce moment-là, c'est là que l'idée de travailler sur ce site-là, avec les installations déjà en partie existantes, font en sorte qu'on a pu contribuer à minimiser le risque de toucher des milieux humides en ayant un chiffre, à ce moment-là, sur ce site-là, qui est très faible, c'est-à-dire 5,6 hectares.

LA COMMISSAIRE :

1835

D'accord. Vous avez faire référence aux milieux de... qui ont été évalués et jugés de plus grande valeur, donc les milieux qui sont adjacents au ruisseau.

M. MARTIN PÉRUSSE :

1840

Oui.

LA COMMISSAIRE :

1845

Je reprends la question de monsieur. Est-ce que, dans vos études, vous êtes en mesure de démontrer que la mise en place du LET, outre l'absence d'empiétement, n'aura pas pour effet d'atteindre la qualité de ces milieux humides là, via une modification, là, à l'hydrologie présente sur le site?

1850

M. MARTIN PÉRUSSE :

Bien même localement, les milieux humides restants, il va en rester beaucoup plus qu'on en touche. Toute la plaine... Les milieux humides, ils ne sont pas concentrés uniquement là où on met le projet. Ils continuent et en amont et en aval. Et ces milieux humides là, tout comme ceux tout le long du ruisseau, vont rester totalement intacts, donc vont pouvoir continuer de faire leur travail de régulation des eaux, de filtre comme ils le font actuellement, parce qu'ils sont... ils vont rester là, intacts.

1855

LA COMMISSAIRE :

1860

Donc, vous vous êtes penché sur cette question. Vous avez... Justement, là, parlant de la filtration, qui est un des services écologiques rendus par les milieux humides, le fait de retirer une

1865 superficte à cet endroit-là n'aurait pas un... ne poserait pas un risque pour le ruisseau
Villemaire -- hein, je ne me trompe pas?

M. MARTIN PÉRUSSE :

Oui.

1870 **LA COMMISSAIRE :**

... -- pour le ruisseau Villemaire, du fait qu'on retire une portion du service de filtration?

1875 **M. MARTIN PÉRUSSE :**

Une portion, oui, mais il va en rester une portion beaucoup plus grande que ce que nous,
on enlève.

1880 **LA COMMISSAIRE :**

Mais vous comprenez que cet argument-là, on ne peut pas le répéter plein de fois, hein,
parce qu'à force d'enlever les petits morceaux, il n'en reste plus, là. Est-ce que, outre ça, vous avez
mesuré la perte de superficte, son impact sur les milieux humides adjacents au ruisseau et sur la
filtration des eaux qui pourraient atteindre le ruisseau ou ça n'a pas été spécifiquement mesuré?

1885 **M. MARTIN PÉRUSSE :**

Uniquement en termes de superficte touchée.

1890 **LA COMMISSAIRE :**

OK.

1895

LE PRÉSIDENT :

1900 Très bien. Alors, monsieur Brisebois, si vous voulez répondre à la première question relative à la qualité de l'effluent et les dépassements.

M. JIMMY BRISEBOIS :

1905 Jimmy Brisebois de la Régie. Concernant les dépassements de l'effluent, on est justement après préparer une demande de CA pour mettre aux normes notre usine. Elle devra être déposée au Ministère d'ici deux semaines. Ça va être un traitement physicochimique pour répondre à tous les dépassements qu'on avait.

1910 Je peux demander à madame Grenier de vous expliquer plus en détail ça consiste en quoi.

Mme DOMINIQUE GRENIER :

1915 Dominique Grenier. Donc effectivement, il y a eu, dans les dernières années, des dépassements au niveau de l'effluent en ce qui a trait aux matières en suspension. C'était dû à des... je dirais à des... Il faut savoir que les eaux de lixiviation sont accumulées dans un bassin, et ensuite, sont envoyées dans un système de traitement biologique qu'on appelle des bassins... c'est un RBS, un réacteur biologique séquentiel.

1920 C'est un traitement biologique qui nécessite... comment je dirais ça? Ce sont des bactéries qui vont traiter l'eau.

LE PRÉSIDENT :

1925 Je pense qu'on n'a pas besoin de rentrer dans la poutine, là.

Mme DOMINIQUE GRENIER :

1930 Puis je veux juste... Et puis, ce qui arrive, en fait, c'est qu'ils ont eu des problèmes d'opération du fait que le... ils ont retiré beaucoup de matières organiques dans les cellules d'enfouissement.

Donc, le lixiviat, la qualité du lixiviat a changé dans les dernières années, substantiellement et le réacteur biologique séquentiel a besoin de cette charge-là pour bien fonctionner. Donc, la Régie, l'année passée, quand ils ont eu ces problèmes-là, ils ont nous ont mandatés pour faire état de la situation, définir le problème et trouver des solutions.

1935

Donc, c'est ce qui a été fait. Et puis, comme précisait monsieur Brisebois, là, il y a eu... il va y avoir une demande d'autorisation qui va être déposée pour faire une modification à l'usine puis installer un système qui va venir pallier, là, à ce problème-là. Entre-temps, il y a eu des... il y a eu des actions qui ont été prises au niveau de l'opération en tant que telle, qui ont réglé le problème. Mais ça demande beaucoup d'énergie, ça demande... c'est des coûts.

1940

Donc, ils vont investir dans un système qui va pallier, là, et permettre, là, le respect des exigences au niveau des matières en suspension.

1945

LA COMMISSAIRE :

Et ce système-là permettrait, en même temps, j'imagine, de recevoir les lixiviats en provenance du futur agrandissement?

1950

Mme DOMINIQUE GRENIER :

Tout à fait.

LA COMMISSAIRE :

1955

OK.

LE PRÉSIDENT :

1960

Très bien. Alors, merci. J'appelle maintenant monsieur Mario Lefebvre, puis on prendra une pause par la suite. Après la pause, le CER pourra faire sa présentation. On débutera tout de suite, après la pause, avec votre présentation, madame.

1965

M. MARIO LEFEBVRE

LE PRÉSIDENT :

1970

Bon après-midi, monsieur.

M. MARIO LEFEBVRE :

1975

Merci, Monsieur le président. Mario Lefebvre. J'aimerais avoir plus de précisions sur les oiseaux nuisibles comme les mouettes, qu'est-ce que font RIDL ou RIDR pour... surtout dans le parc industriel, on voit des bâtisses avec des centaines d'oiseaux?

LE PRÉSIDENT :

1980

D'accord. — Alors, monsieur Brisebois. Est-ce que ce sont des mouettes, est-ce que ce sont des mouettes et des goélands? Est-ce que...

M. JIMMY BRISEBOIS :

1985

Jimmy Brisebois de la Régie. On a remarqué, depuis plusieurs années, il y a beaucoup moins de mouettes, on a au moins 50 % moins, et qu'on a de plus en plus d'oiseaux de proie. Je veux dire, on a beaucoup d'oiseaux de proie, des pygargues sur le site. Donc, ça a diminué beaucoup.

1990

La meilleure façon, c'est : Il faut leur enlever la nourriture. Ça, il faut essayer de leur enlever le plus possible la nourriture. Comment qu'on fait ça? C'est en faisant du... plus de recouvrement journalier sur les déchets.

1995

Là où qu'il y en a un peu plus, c'est un peu problématique, c'est sur la plateforme de compost. Maintenant, on a une employée à temps plein qui trie... qui trie la plateforme de compost et on met du structurant le plus vite possible afin que ces oiseaux-là aient moins à manger. C'est pas mal les mesures qu'on peut faire.

2000

Il y a des mesures qui avaient déjà été envisagées comme les canons, tout ça, qui avaient déjà été essayés. À un moment donné, il y avait des canons qui avaient été faits par un commerce, mais ça, ça... ça, ça dure deux, trois mois, puis après ça, les mouettes, là, ils n'ont plus peur de ça.

2005

Donc, c'est pas mal les mesures qu'on peut faire. Il faut essayer de leur enlever leur nourriture le plus possible.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez envisagé de couvrir le complexe pour le compost?

2010

M. JIMMY BRISEBOIS :

C'est en discussion. C'est toujours une question de coût, là, quand on est dans le milieu municipal, là.

2015

LE PRÉSIDENT :

Combien ça... combien ça vous coûterait?

2020

M. JIMMY BRISEBOIS :

On est en train d'évaluer ça, là. Je dirais entre 50 000 puis 100 000 \$. Mais là, c'est des prix budgétaires, on n'a pas encore été en soumission, là, puis on n'a pas encore... ce n'est pas encore rendu à l'étape d'être présenté au CA, là. Je pense que mon président vient de l'apprendre, peut-être.

2025

Mais c'est des mesures de même, il faut leur enlever la nourriture.

LE PRÉSIDENT :

2030

D'accord. Alors voilà, ça répond.

M. MARIO LEFEBVRE :

2035 Dernière petite question. C'est sûr que c'est un grand polluant pour le lac Bélec. Je crois qu'il n'y a pas eu grand test, parce que ça fait soit... aller se choir dans les eaux la nuit. Ça a peut-être occasionné des problèmes pour...

LE PRÉSIDENT :

2040 Une contamination de l'eau, vous voulez dire?

M. MARIO LEFEBVRE :

2045 Bien oui, absolument. Je crois même qu'il y a eu -- on en a parlé hier -- au lac Labelle, des plaintes, je crois.

LE PRÉSIDENT :

2050 Peut-être aller vers la Ville. — Est-ce que vous êtes au courant de cet aspect-là? Cet aspect-là a été analysé par la Ville de Mont-Laurier?

M. FRANÇOIS LEDUC :

2055 Non.

LE PRÉSIDENT :

2060 Et par la MRC?

M. JOCELYN CAMPEAU :

2065 Non plus.

LE PRÉSIDENT :

2070 Est-ce que vous en avez entendu parler, madame Correia Moreau, au ministère de l'Environnement?

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

2075 Elisabeth Correia Moreau. Je n'ai pas connaissance de cette information. Peut-être que mon collègue Nicolas Tremblay pourrait ajouter quelque chose sur le sujet?

LE PRÉSIDENT :

2080 Monsieur Tremblay?

M. NICOLAS TREMBLAY :

Je dirais que moi non plus, j'ai...

LE PRÉSIDENT :

2085 C'est parce que le...

M. NICOLAS TREMBLAY :

2090 Ah, allez-y.

LE PRÉSIDENT :

2095 Vous voulez intervenir, madame du CER, du Complexe? Allez-y.

Mme MARLÈNE PERRIER :

2100 Marlène Perrier.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2105 **Mme MARLÈNE PERRIER :**

Écoutez, on fait le décompte des goélands, nous, depuis 2011, puis oui, on voit une tendance vraiment à la diminution remarquée, depuis ces années-là. Puis effectivement, mais un goéland peut se nourrir 10 minutes puis il en a pour la journée. Donc, c'est rapide pour la nourriture.

2110

Puis c'est sûr que les canons, les goélands vont s'habituer. Nous, on a essayé... on a des toiles de recouvrement qu'on met sur le site, également, pour empêcher les goélands de se nourrir. On a aussi... on fait de la pyrotechnie.

2115 **LE PRÉSIDENT :**

Ah oui?

Mme MARLÈNE PERRIER :

2120

Ça fait qu'au niveau de la pyrotechnie... Mais ils s'habituent aussi à la personne. Donc, il faut vraiment changer de personne, de temps, de durée. Ils sont très très intelligents, je pense, les goélands. Ça fait que c'est un peu ça, mais on a remarqué vraiment que ça avait diminué.

2125

C'est sûr et certain que quand on les enlève de sur notre site, on diminue la nourriture, c'est certain qu'ils vont partir. Puis on en a moins, mais souvent, ça peut les amener dans une eau, comme au lac Labelle ou dans des lacs à proximité. Ça, on en entend parler également, un petit peu.

2130 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci. — Monsieur Tremblay, donc, l'impact éventuel sur l'eau?

2135

M. NICOLAS TREMBLAY :

On n'a pas d'idée de l'impact sur les eaux comme telles, là, à ma connaissance, là, mais c'est sûr que, aussi, le phénomène des goélands, ça, c'est un... c'est des oiseaux qui se déplacent. Donc, des fois, quand ils sont sur le site, bien on les... il y a des méthodes d'effarouchement qui vont les faire quitter le site, mais ils vont aller ailleurs ou en périphérie puis, des fois, ça génère d'autres situations, là.

2140

Donc, d'un site à l'autre, là, ça peut varier, mais selon les situations, il y a des lieux d'enfouissement technique, là, qui ont fait des suivis dans... de qualité d'eau, là, mais à ma connaissance, il n'y en a pas eu à Mont-Laurier. Mais c'est des cas exceptionnels, là, qu'il y a eu des suivis pour la qualité de l'eau en lien avec les animaux.

2145

LE PRÉSIDENT :

2150

D'accord. Merci, monsieur Tremblay. — Alors merci, monsieur.

Nous allons prendre une pause. Encore une fois, après la pause, il y aura la présentation du Complexe environnemental de la rivière Rouge. Après quoi, il y a deux personnes qui vont intervenir, monsieur Philippe Lacasse et madame Louiselle Martin.

2155

Donc, nous prenons une pause de 15 minutes.

SUSPENSION

2160

LE PRÉSIDENT :

Alors, si vous voulez prendre place, nous allons poursuivre avec la présentation de madame Perrier du Complexe... Oh, elle n'est pas à sa place. Tout le monde est à sa place, sauf elle, malheureusement. Bien écoutez, prenez votre temps. Je vais appeler le premier intervenant, ça va vous permettre de vous... récupérer tout votre matériel. Monsieur Philippe Lacasse, qui est à distance. Monsieur Lacasse, est-ce que vous m'entendez?

2165

2170

M. PHILIPPE LACASSE

M. PHILIPPE LACASSE :

2175

Oui, très bien.

LE PRÉSIDENT :

Alors, la parole est à vous.

2180

M. PHILIPPE LACASSE :

2185

Merci beaucoup. Lors de la séance d'information publique du 5 novembre, monsieur André Simard a mentionné, à 1 h 08 : « On a fait des analyses en vertu de l'article 53 du ministère de l'Environnement. On respecte toutes les analyses d'eau souterraine. » Et, à 1 h 10 : « On ne détecte pas de contamination. » Ces réponses faisant suite à une question de monsieur Patrice Coursol qui s'inquiétait de la contamination de son puits d'eau potable.

2190

Pourtant, j'ai appris hier que les analyses passées des piézomètres ont dépassé jusqu'à 50 fois la teneur en manganèse. Pourtant, on en a parlé tantôt, j'ai lu un procès-verbal du 15 février 2024 que la RIDL a des problématiques de dépassement fréquent des normes concernant les matières en suspension, le phosphore total, les coliformes fécaux. La Régie doit atteindre les exigences du rejet posées par le ministère de l'Environnement pour obtenir son décret ministériel dans le dossier de l'agrandissement du LET.

2195

Ma question pour le RIDL : Comment peut-on avoir pleinement confiance envers la RIDL alors qu'elle semble fournir des réponses incomplètes? Et pour le MELCCFP : Devrait-on s'inquiéter du respect des normes sur la qualité d'eau une fois le projet implanté, alors que le site est déjà en non-conformité sans réelles conséquences de la part du MELCCFP?

2200

LE PRÉSIDENT :

2205 Très bien. Alors, tout d'abord, monsieur Brisebois, si vous voulez répondre?

M. JIMMY BRISEBOIS :

2210 Oui, Jimmy Brisebois de la Régie. Concernant la mise aux normes comme de... des dépassements, ça va être fait, là. On est déjà en appel d'offres pour les honoraires professionnels, qui vont être donnés la semaine prochaine. Normalement...

LE PRÉSIDENT :

2215 En fait...

M. JIMMY BRISEBOIS :

2220 Oui.

LE PRÉSIDENT :

 En fait, ce n'est pas tout à fait la question.

2225 La question, c'est : Vous avez eu des informations contradictoires, selon monsieur Lacasse, comment peut-il vous faire confiance? — C'est ça la question, monsieur Lacasse?

M. PHILIPPE LACASSE :

2230 Oui.

M. JIMMY BRISEBOIS :

2235 Mais je vais laisser la parole à monsieur Simard, c'est lui le spécialiste.

M. ANDRÉ SIMARD :

2240 Alors, André Simard. Monsieur le président, les résultats d'analyse des eaux souterraines sont contenus dans le tableau 4.3 de l'étude géotechnique et hydrogéologique. Je n'ai pas de numéro DP. Les... ils ont été comparés, les résultats sont comparés à deux normes, c'est pour nous donner une idée de la situation existante.

2245 La norme 53, qui sont pour des eaux de lixiviation, donc ça ne s'applique pas aux eaux souterraines. Et à l'article 57, qui eux, s'appliquent aux eaux souterraines. Donc, quand on regarde les résultats pour la zone A, l'ensemble des paramètres est respecté. Il y a une analyse qu'on a vu des coliformes fécaux, mais on considère que c'est une erreur de... soit qu'il y avait des matières qui auraient tombé dans le puits ou quelque chose comme ça, parce que tous les autres puits sont corrects. Et ensuite, il y a le manganèse.

2250 Mais pour ce qui est du reste, on respecte l'ensemble des normes d'eaux souterraines. Mais comme on mentionnait aussi hier, c'est pour nous donner une idée du bruit de fond de ce qui est là. Ça n'a rien à voir avec le projet d'agrandissement.

2255 **LE PRÉSIDENT :**

Non, ça, j'en... on a compris ça, pas besoin de revenir là-dessus.

M. ANDRÉ SIMARD :

2260 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2265 Madame Correia Moreau, comment se fait-il, s'il y a eu des dépassements... est-ce qu'il y a eu des avis de non-conformité?

2270

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

2275 Elisabeth Correia Moreau. Actuellement, nous n'avons pas eu... enfin, nous avons eu des avis de non-conformité, mais pas en lien avec le lieu d'enfouissement technique à proprement parler. Je pourrais passer la parole à ma collègue Jacinthe Alarie, du contrôle environnemental.

LE PRÉSIDENT :

2280 D'accord. — Madame Alarie, vous êtes avec nous?

Mme JACINTHE ALARIE :

2285 Bonjour. Oui, je suis avec vous. Je suis en remplacement de monsieur Dominic Bélanger, donc je n'ai vraiment pas toutes les réponses avec moi, mais il est certain qu'on n'a pas envoyé de non-conformité pour les dépassements des eaux.

2290 Donc, je suis en communication avec l'inspectrice pour voir qu'est-ce qu'il en est, mais à ce que je peux savoir, c'est vraiment... c'est quoi les dépassements qui ont été... qui ont été observés par le citoyen?

LE PRÉSIDENT :

2295 En fait, ce n'est pas par le citoyen, c'est par l'initiatrice elle-même qui a fait des échantillonnages et qui a trouvé, par exemple, en dessous du LES, que l'eau souterraine pouvait contenir jusqu'à 50 fois la valeur limite pour le manganèse.

Mme JACINTHE ALARIE :

2300 Oui, c'est ça, mais ça, ce que j'ai compris... Hier, j'étais juste à l'écoute, mais ce que j'ai compris, c'était pour l'agrandissement, pour ce qu'on avait dit, là, c'était pour le bruit de fond comme...

2305

LE PRÉSIDENT :

Bien, c'est-à-dire le bruit de fond, c'est-à-dire que c'est la valeur qu'ils ont trouvée. Oui, c'est pour... Moi aussi, j'ai bien compris que c'était pour établir le bruit de fond, que ça ne doit pas être attribué d'une façon quelconque au LET agrandi. De toute façon, il n'y est pas, alors...

2310

Mais la situation actuelle entraîne une augmentation des concentrations de coliformes fécaux et de manganèse. Là, je prends l'exemple du manganèse, mais est-ce que, normalement, quand il y a un niveau de contamination tel, est-ce qu'il y a un avis de non-conformité? Ou qu'est-ce que le Ministère fait avec ça?

2315

Mme JACINTHE ALARIE :

Non, c'est ça, comme... comme hier, ce que madame avait dit pour le manganèse, elle a bien répondu : On ne fait rien parce qu'on n'a pas la source comme telle.

2320

Par contre, les sites d'enfouissement en général, ils doivent nous envoyer des suivis des eaux souterraines et autres, ils doivent nous envoyer des rapports. Habituellement, on les vérifie et, si les dépassements sont importants, on envoie des avis de non-conformité. C'est... habituellement, c'est comme ça que ça fonctionne, en général, là.

2325

LE PRÉSIDENT :

Et qu'est-ce qu'il aurait fallu faire pour savoir s'il y avait une relation entre la présence du LES et de la concentration de manganèse en dessous?

2330

Mme JACINTHE ALARIE :

Il faudrait...

2335

LE PRÉSIDENT :

Qu'est-ce qu'il faut faire comme démarche d'une personne, ou de vous, si vous voulez savoir quelle est la source probable? Parce que la source sûre, c'est assez rare de la déterminer,

2340 je présume, mais la source probable, qu'est-ce que vous... qu'est-ce que vous voulez de plus ou de différent?

Mme JACINTHE ALARIE :

2345 Bien, c'est ça. Des fois, il y en a dans le secteur naturel, mais je passerais peut-être la parole à monsieur Nicolas Tremblay où Philippe Perron, là. En tout cas, je n'ai pas... il y a quelqu'un qui va m'aider pour répondre à cette question.

LE PRÉSIDENT :

2350 Mais la question est simple : Pourquoi vous n'avez pas envoyé d'avis de non-conformité?

Mme JACINTHE ALARIE :

2355 Pour le... Nous, ils doivent faire des suivis de certains puits, donc si... selon les autorisations.

LE PRÉSIDENT :

Mais ça a été... c'était le cas. C'était le cas.

2360 **Mme JACINTHE ALARIE :**

2365 Mais, en tout cas, il faudrait que je prenne la question en délibéré puis vérifier les rapports de suivi de l'année passée, là. Je ne sais pas, le manganèse, quand il a sorti hors norme, mais je dois prendre la réponse en libéré. On n'a pas envoyé d'avis de non-conformité pour ces dépassements, ça, j'en suis certaine.

LE PRÉSIDENT :

2370 Très bien. — Monsieur Simard.

M. ANDRÉ SIMARD :

2375 André Simard. Monsieur le président, ces résultats-là ne font pas partie du programme de suivi du ministère de l'Environnement. Ces analyses-là ont été faites dans le cadre du projet d'agrandissement, donc le Ministère, la direction régionale n'a pas reçu ces résultats-là. Ça, c'est un premier commentaire.

2380 Et pour votre question si ça peut provenir du LES, c'est parce qu'il y a aucun autre paramètre que le manganèse. Si on... s'il y avait une contamination qui viendrait du LES vers le LET, bien ça paraîtra au niveau de l'azote ammoniacal. Et vous pouvez voir, sous le site, sous le LES, on a de l'azote ammoniacal. Comme je vous ai mentionné, c'est normal que sous le LES, on peut avoir un impact puis, quand on regarde le côté, on respecte l'ensemble des normes d'eaux souterraines, et caetera.

2385
2390 Donc s'il y avait une migration du LES vers la zone d'agrandissement, bien on verrait d'autres paramètres de... qui sont plus représentatifs des lixiviats que juste le manganèse. Donc ça, avec la direction d'écoulement des eaux nous fait dire que le LES n'a pas d'impact sur la zone d'agrandissement.

LE PRÉSIDENT :

2395 Alors, voilà, monsieur Lacasse. Ça répond, j'imagine, à vos questions.

M. PHILIPPE LACASSE :

Merci.

2400 **LE PRÉSIDENT :**

2405 Ça va. Très bien. Merci, monsieur Lacasse. Est-ce que les deux questions ont été posées comme vous le souhaitiez? Parce que hier, vous n'étiez... vous n'y étiez pas.

M. PHILIPPE LACASSE :

Non, j'ai une deuxième question.

2410

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, monsieur alors.

2415

M. PHILIPPE LACASSE :

J'ai une deuxième question. Le LET Dépôt Rive-Sud, situé à Saint-Thomas, a mis en place un comité de vigilance paritaire. Le comité est composé de responsables de la MRC, des représentants des différentes municipalités, de citoyens et groupes environnementaux, représentants du milieu agricole. Le comité est présidé par les responsables de l'exploitation du LET Dépôt Rive-Nord. Le comité a comme responsabilité d'assurer un suivi des différents enjeux en toute transparence et de publier des mises à jour saisonnières afin d'informer la population.

2420

Si le projet d'agrandissement du LET va de l'avant malgré nos contestations, est-ce que la RIDL est prête à s'engager à mettre en place et à présider un comité de vigilance paritaire? Il s'agirait probablement d'une belle façon d'améliorer la transparence qui semble problématique actuellement.

2425

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci, monsieur Lacasse. Peut-être avant, un souci d'éclaircissement auprès de monsieur Campeau.

2430

Dans l'étude d'impact, on indique... on fait référence, justement, à ce comité de vigilance, et on précise qu'il y a une personne qui est systématiquement absente, c'est la représentante de la MRC. Pourquoi?

2435

2440

M. JOCELYN CAMPEAU :

2445 Jocelyn Campeau. Malheureusement, il faudrait... il aurait fallu poser la question à la personne. Il y a eu des changements, je pourrais dire qu'il y a des... il y a eu beaucoup de changements au cours des derniers mois à la MRC, changement de direction générale.

2450 Il y a eu des absences à la direction générale, des absences prolongées. Il y a eu des directions par intérim. Donc moi, j'ai moi-même participé au comité de vigilance à quelques reprises, il y a quelques années. Je suis allé... on m'avait demandé de participer, c'est pourquoi je connais un petit peu le dossier. Mais malheureusement, bon, c'est... Je dirais peut-être par... un surplus de travail ou un agenda trop rempli où les représentants de la MRC n'ont pas siégé régulièrement.

LE PRÉSIDENT :

2455 Et qui est le... qui siège là-dessus, actuellement?

M. JOCELYN CAMPEAU :

2460 C'était des représentants de la direction générale.

LE PRÉSIDENT :

2465 Mais qui nommément?

M. JOCELYN CAMPEAU :

2470 Madame Mylène Maillé, qui était directrice générale à l'époque. Et par intérim, il y a eu aussi madame Myriam Gagné. Je ne pourrais pas vous dire les nominations puis les périodes, là, qui était où, là. Je n'étais pas au fait.

LE PRÉSIDENT :

Non, mais à tout le moins, maintenant, là, il y a quelqu'un qui siège actuellement?

2475 **M. JOCELYN CAMPEAU :**

Oui, oui, il y a quelqu'un qui siège.

2480 **LE PRÉSIDENT :**

Enfin, qui siège?

M. JOCELYN CAMPEAU :

2485 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Qui est membre de ce comité. D'accord. — Donc, allez-y.

2490

LA COMMISSAIRE :

2495 Vous comprendrez, monsieur Lacasse, là, que le comité dont vous faites mention existe, le comité de vigilance. Toutefois, la Commission, dans son étude du dossier, a constaté, bon, d'abord une absence qui est... qui semble systématique dans la documentation qu'on a consultée du représentant du MRC. Mais au-delà de ça, il y a un faible taux de participation au comité.

2500 Les procès-verbaux, comptes-rendus que j'ai consultés, là, indiquaient, pour 2023, deux personnes sur six; 2022, trois personnes sur cinq; 2021, trois personnes sur cinq. Qu'est-ce qui explique cette faible participation puis est-ce que la RIDL a en tête des manières de favoriser une plus grande participation?

M. JIMMY BRISEBOIS :

2505 Jimmy Brisebois de la Régie. Le comité de vigilance, dans notre responsabilité, il doit se réunir au moins une fois par année, mais on a essayé trois fois par année, et moi, j'agis à titre de secrétaire. Donc, j'essaie de répondre aux besoins, donc c'est à eux, au comité, à me dire leurs besoins.

2510 Puis s'il y a d'autre monde qui veut s'impliquer dans ce comité de vigilance, il est complètement à part de la Régie. Vous pouvez juste écrire... Le président, présentement, c'est monsieur Réal Richer, ou bien écrivez-moi si vous êtes intéressé à participer puis... Plus qu'il y aurait de monde, là, nous, on est ouverts, le comité, à avoir des gens qui veulent s'impliquer. S'il y aurait des résidents de Pierre-Neveu qui veulent s'impliquer, ça pourrait se faire.

2515 Parce que le comité de vigilance, il est vraiment à part de la Régie afin qu'il garde son indépendance, et moi, je suis là comme personne-ressource et secrétaire de ce comité-là. J'espère que ça répond à vos questions.

LE PRÉSIDENT :

2520 Voilà, monsieur Lacasse. Merci beaucoup pour votre participation. Et si vous souhaitez attirer notre attention sur des enjeux spécifiques et nous donner votre opinion, bien, bien sûr, vous pouvez vous en prévaloir dans le cadre de la deuxième partie de l'audience publique qui aura lieu à partir du 11 mars. Merci.

2525 **M. PHILIPPE LACASSE :**

Merci beaucoup.

2530 **LE PRÉSIDENT :**

Je demande maintenant à madame Perrier de faire sa présentation.

2535 **PRÉSENTATION DU COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE LA ROUGE**

Mme MARLÈNE PERRIER :

2540 Merci, Monsieur le président. Nous voulions vraiment présenter l'impact, à la Commission, de la venue de la RIDL au Complexe environnemental de la Rouge.

2545

Premièrement, là, toutes les actions qui ont été faites durant les dernières années ont été effectuées afin d'augmenter la durée de vie du site. Donc, premièrement, on a un déploiement d'un réseau de 15 écocentres sur le territoire. Deuxièmement, nous avons construit le site de compostage en 2018. Et troisièmement, le petit... le petit dernier, bien, c'est un magasin de réemploi pour les matériaux de construction.

2550

Si je vais dans ma présentation, le mandat du Complexe, c'est vraiment d'assurer la gestion des matières résiduelles déléguées pour nos 6 membres, donc 25 municipalités, pour 64 000 personnes de population permanente. Là-dessus, on n'a pas parlé de la population saisonnière qui est peut-être la moitié.

2555

Notre vision, c'est vraiment la réduction optimale des matières enfouies, une recherche continue de nouvelles solutions et tendance afin d'augmenter la valorisation des matières puis ne pas ouvrir les cellules 7 et 8 en ayant une méthode alternative pour les déchets ultimes. C'est vraiment notre vision.

2560

Donc, dans le tableau que vous avez à votre gauche, avec l'ajout ou sans l'ajout de la RIDL, c'est les cellules que nous avons présentement, les cellules de 1 à 6. Sans la RIDL, vous voyez que le Complexe peut enfouir des déchets ultimes jusqu'en 2035. Avec l'ajout de la RIDL, le conseil d'administration devait prendre la décision pour la construction des cellules 7 et 8 pour 2029. Donc, en 2029, c'est la fin des cellules de 1 à 6.

2565

Si on va à la suivante et que...

LE PRÉSIDENT :

2570

Excusez-moi, non non, restez là. Restez là, s'il vous plaît.

Mme MARLÈNE PERRIER :

2575

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2580 Juste pour que je comprenne bien l'histogramme, ce qui est en couleur orange, c'est
uniquement la RIDL où c'est RIDL plus le CER?

Mme MARLÈNE PERRIER :

2585 Parfait, oui. En jaune, là, c'est le Complexe et l'ajout des tonnages de la RIDL. Désolée.

LE PRÉSIDENT :

C'est la... non, je n'ai pas plus compris, là. C'est RIDL... c'est la RIDL seulement?

2590 **Mme MARLÈNE PERRIER :**

RIDL et RIDR.

LE PRÉSIDENT :

2595 Donc, c'est...

Mme MARLÈNE PERRIER :

2600 Avec l'ajout, c'est les deux.

LE PRÉSIDENT :

2605 OK.

Mme MARLÈNE PERRIER :

2610 C'est l'ensemble total des matières.

LE PRÉSIDENT :

Mais le bleu... le bleu, c'est la... le Complexe?

2615 **Mme MARLÈNE PERRIER :**

Le Complexe environnemental.

LE PRÉSIDENT :

2620

Donc, si je comprends bien, la contribution de la RIDL serait maigrichonne comparativement à ce que vous enfouissez déjà?

Mme MARLÈNE PERRIER :

2625

Désolée, je vais recommencer pour l'explication. Vous voyez les cellules 1 à 6 en bleu?

LE PRÉSIDENT :

2630

Oui.

Mme MARLÈNE PERRIER :

2635

C'est vraiment le tonnage de l'enfouissement, pour le Complexe environnemental de la Rouge, pour nos 25 municipalités.

LE PRÉSIDENT :

2640

Limpide.

Mme MARLÈNE PERRIER :

Total.

2645 **LE PRÉSIDENT :**

Limpide.

2650 **Mme MARLÈNE PERRIER :**

Si on ajoute la RIDL, le tonnage de la Régie de la Lièvre avec celui du Complexe environnemental, vous avez l'histogramme, mais c'est qu'est-ce qui est en jaune. Puis la couleur rouge dit la limite que l'on devra ouvrir les cellules 7 et 8. En 2029, c'est terminé, là, on ne peut plus... on ne peut plus enfouir dans les cellules 1 à 6, elles vont être complètes.

2655 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, je dois demander à ma collègue. Je dois comprendre parce que...

2660 **LA COMMISSAIRE :**

Si je comprends bien, les colonnes ne représentent pas des quantités de matières, mais représentent l'espace disponible dans le LET, c'est bien ça? Parce qu'à gauche, on a un pourcentage, donc plus la colonne montre, plus le LET est plein?

2665 **Mme MARLÈNE PERRIER :**

2670 Exact. Le 100% est atteint à la ligne bleue, à la dernière, en 2035. Puis le rouge, en 2029, quand la RIDL et le Complexe est ensemble. Est-ce que vous voulez que j'aille vous l'expliquer là-bas, Monsieur le président? Est-ce que ça va?

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, je dois absolument comprendre ce tableau...

2675 **Mme MARLÈNE PERRIER :**

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

2680

... cette figure. Le bleu seulement veut dire... mettons que je prends... mettons l'histogramme avec le rouge et le bleu. D'accord? Rouge et bleu.

Mme MARLÈNE PERRIER :

2685

Rouge et bleu.

LE PRÉSIDENT :

2690

Le rouge et le bleu.

Mme MARLÈNE PERRIER :

2695

On va... Si vous voulez, je peux recommencer pour le bleu. Aujourd'hui, on est une somme à peu près à 76% de notre capacité.

LE PRÉSIDENT :

2700

Aujourd'hui?

Mme MARLÈNE PERRIER :

Aujourd'hui. Le bleu, c'est le Complexe environnemental.

2705

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

Mme MARLÈNE PERRIER :

2710

Nos 25 municipalités.

LE PRÉSIDENT :

2715 C'est ça.

Mme MARLÈNE PERRIER :

2720 Pour se rendre à 100%, on se rend en 2035. Le 100%, c'est la dernière année. La dernière colonne bleue...

LE PRÉSIDENT :

2725 Oui, exactement.

Mme MARLÈNE PERRIER :

... c'est 2035.

2730 **LE PRÉSIDENT :**

Exactement. Mais le rouge, lui?

Mme MARLÈNE PERRIER :

2735 Le rouge, c'est notre date limite de fermeture du site qu'on va atteindre, si la Régie de la Lièvre apporte ses matières au Complexe, pour les cellules de 1 à 6. De 1 à 6, on va se rendre à 100 % en 2029.

2740 **LE PRÉSIDENT :**

100% du site?

Mme MARLÈNE PERRIER :

2745 100% du site des cellules de 1 à 6.

LE PRÉSIDENT :

Ah, d'accord. Je pensais que c'était annuel. C'est ça.

2750

Mme MARLÈNE PERRIER :

Non.

2755

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Mme MARLÈNE PERRIER :

2760

Donc, on devra prendre une décision en 2027 pour ouvrir les cellules 7 et 8. Notre décret, aujourd'hui, nous donne huit cellules.

LE PRÉSIDENT :

2765

C'est très clair.

Mme MARLÈNE PERRIER :

2770

Et notre CA, on devra aller en CA pour les cellules 7 et 8.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2775

Mme MARLÈNE PERRIER :

Parfait? C'est beau. Donc, je vais aller à la suivante.

2780 Si toutefois nous construisons les nouvelles cellules, les 7 et 8, donc on ouvre les nouvelles
cellules 7 et 8 en 2029, la couleur jaune est vraiment avec la RIDL. Donc, vous voyez qu'en 2035,
il y aura une fermeture complète du site. Nous allons atteindre notre capacité maximale en 2035.

2785 Si la RIDL n'est pas avec nous, nous allons atteindre la capacité totale du site en 2046.
Donc, à partir de 2027, 2028, nous devons commencer à faire des études et des analyses pour
une demande d'agrandissement du site. Si on se fie à ce que la Régie de la Lièvre fait aujourd'hui,
ils ont commencé en 2020. Ils n'ouvriront pas en 2026, ça fait que c'est six, sept ans avant la
fermeture, donc 2035. Dans trois ans, nous serons obligés d'aller dans les études, les demandes
d'analyse, les BAPE et autres.

2790 Est-ce que sa... est-ce que vous... On voulait vraiment vous... être transparents avec vous
pour savoir c'est quoi l'impact au niveau du site aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

2795 C'est quoi les intentions futures du CER? Parce qu'hier, vous avez évoqué... vous avez été
jusqu'à évoquer la possibilité de fermer plus tôt, avec deux cellules... de ne pas ouvrir les deux
cellules restantes.

2800 **Mme MARLÈNE PERRIER :**

Comme on a dit tantôt...

LE PRÉSIDENT :

2805 Non non non, je parle d'hier.

Mme MARLÈNE PERRIER :

2810 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2815

Vous aviez évoqué ça?

Mme MARLÈNE PERRIER :

2820

C'est peut-être une mauvaise compréhension de ce que je vous ai dit, mais l'intention, c'est de ne pas ouvrir de nouvelles cellules 7 et 8, mais d'avoir une méthode alternative pour détruire nos déchets ultimes.

LE PRÉSIDENT :

2825

D'accord.

Mme MARLÈNE PERRIER :

2830

Il y a beaucoup de modifications, il y a beaucoup de changements dans les matières résiduelles, hein. Ça va très très vite.

LE PRÉSIDENT :

2835

D'accord.

Mme MARLÈNE PERRIER :

2840

Et il y a des méthodes qu'on pourrait utiliser sans ouvrir des cellules, qui pourraient nous aider à détruire les déchets ultimes sans les enfouir.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2845

LE PRÉSIDENT :

2850 Vous faites référence à des nouvelles technologies ou des autres technologies -- elles ne sont pas nécessairement nouvelles -- puis effectivement, la question du broyage, entre autres, est une technologie.

2855 Je voulais savoir de la part de RECYC-Québec et éventuellement du ministère de l'Environnement, il y a eu... Quel est le rôle, en fait, que joue... Est-ce que le RECYC-Québec joue un rôle en termes de regroupement de toutes... l'examen de toutes les technologies pour pouvoir être des conseillers utiles aux gestionnaires et aux entrepreneurs qui veulent gérer des matières résiduelles?

2860 En fait, je fais référence à un des... une des orientations stratégiques du rapport du BAPE sur le générique sur les matières résiduelles. Et c'est ça qu'on... on se posait la question : Qu'est-ce qui se fait au Québec, en termes d'inventaire des technologies? On examinait, entre autres, les incinérateurs. En Europe, je pense qu'ils sont rendus aux incinérateurs de cinquième génération.

2865 Est-ce que vous suivez ces travaux-là? Est-ce que... que ça soit de l'incinération, que ça soit n'importe quelle autre technologie, est-ce que vous avez une unité, que ça soit à RECYC-Québec ou au ministère de l'Environnement, qui s'occupe de ceci et qui peut conseiller des gestionnaires? Je vais commencer par RECYC-Québec.

2870 **Mme KATERI BEAULNE-BÉLISLE :**

2875 Kateri Beaulne-Bélisle. En fait, je sais de quelle recommandation vous parlez dans le cadre du rapport sur les résidus ultimes. Et non, il n'y a pas eu de centre d'expertise qui a été créé pour répondre à cette recommandation-là, à ce jour. Je ne sais pas si ma collègue, peut-être, veut compléter, là, Sophie Taillefer, qui est en...

LE PRÉSIDENT :

2880 Mais sans nécessairement qu'il y ait un centre, une unité pour l'excédent, est-ce qu'il y a quelqu'un, chez vous, qui examine cet aspect-là?

Mme KATERI BEAULNE-BÉLISLE :

Sophie Taillefer, qui est en ligne, pourrait prendre... peut répondre un petit peu plus.

2885

LE PRÉSIDENT :

Madame Taillefer?

2890

Mme SOPHIE TAILLEFER :

Oui, bonjour.

LE PRÉSIDENT :

2895

Vous pouvez enlever le partage, s'il vous plaît.

Mme SOPHIE TAILLEFER :

2900

Oui, bonjour. Sophie Taillefer de RECYC-Québec.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2905

Mme SOPHIE TAILLEFER :

Oui. Vous m'entendez? Oui.

2910

LE PRÉSIDENT :

Bien, si vous pouvez enlever le partage, madame.

2915

Mme MARLÈNE PERRIER :

J'essaie.

2920 **LE PRÉSIDENT :**

OK, d'accord OK, allez-y, madame.

Mme SOPHIE TAILLEFER :

2925

Oui, donc Sophie Taillefer de RECYC-Québec. En fait, c'est simplement pour compléter un peu la réponse de ma collègue Kateri. On n'a pas d'équipe dédiée, si c'est pour répondre clairement à votre question.

2930

Néanmoins, dans le cadre de nos différents dossiers, on fait bien sûr une certaine veille. Elle n'est pas, si on veut le dire ainsi, structurée de façon à ce qu'on ait, disons, un répertoire de l'ensemble des technologies innovantes au Québec. Néanmoins, on a une certaine connaissance des différentes approches, notamment par l'entremise de nos programmes d'aide financière, par exemple, pour le développement de technologies et des marchés.

2935

Donc, on a déjà certains projets qu'on suit. Donc, je pense que c'est une information dont on dispose, mais qui n'est pas structurée ou exhaustive, je dirais.

LE PRÉSIDENT :

2940

Et est-ce qu'elle est mise à la disposition des gestionnaires éventuels et des MRC?

Mme SOPHIE TAILLEFER :

2945

Non, pas pour l'instant, parce que c'est une information qu'on compile au cas par cas, dans différents dossiers. Donc, on fait surtout le suivi, aussi, dans l'entremise de notre bilan de gestion des matières résiduelles, notamment pour les projets ou les installations, en fait, de valorisation énergétique.

2950 Donc, on a des listes de différentes installations qui, disons, valorisent les matières résiduelles pour... à des fins énergétiques, mais on n'a pas, donc, de liste ou de répertoire public, là, concernant les différentes approches, disons innovantes, là. Mais on a certains projets qui ont déjà été financés dans le passé, pour lesquels on a de l'information.

2955 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci. Madame Correia, s'il vous plaît.

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

2960 Elisabeth Correia Moreau. Et bien, effectivement, chez nous, c'est quelque chose qui est regardé d'un point de vue d'une certaine veille. Je pourrais passer la parole à mon collègue Nicolas Tremblay.

2965 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Monsieur Tremblay, on vous écoute.

M. NICOLAS TREMBLAY :

2970 Oui. Dans le fond, un peu comme chez RECYC-Québec, il n'y a pas une équipe dédiée, là, qui fait la veille, mais c'est... D'emblée, à la Direction principale des matières résiduelles, il y a des personnes qui s'occupent plus spécifiquement de regarder les dossiers en lien avec les avancées en valorisation énergétique, d'autres plus les moyens de détournement comme le tri mécanobiologique, là, pour détourner les matières de l'élimination ou encore d'autres technologies qui sont en développement.

2975 Mais c'est sûr que ce qui revient souvent, c'est que l'incinération, c'est une alternative qui permet de réduire de beaucoup les volumes, là, de matières à enfouir, sauf que c'est... pour y aller vers l'incinération, souvent, les coûts sont beaucoup plus importants et il y a un enjeu aussi de comparaison économique de l'énergie qu'on peut en tirer, là.

2980

2985 Ici, l'énergie, principalement l'hydroélectricité, est à très bas coût, tandis qu'en Europe ou en Asie, souvent ils ont des enjeux énergétiques importants. Donc souvent, on n'a pas du tout le marché pour vendre l'énergie qui serait sortie des matières résiduelles.

Mais de manière générale, c'est regardé. Il n'y a pas, comme je disais, une équipe spécifique sur ce sujet-là, mais on travaille à suivre ce qui se fait au niveau international, là.

2990 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. J'espère quand même, en vous écoutant, de ne pas avoir projeté une image tout à fait erronée dans ce cas-là. Je n'ai jamais fait l'apologie de l'incinération, je prenais l'incinération comme... tout simplement comme exemple.

2995 Très bien. Alors, merci, monsieur Tremblay.

3000 Et j'appelle maintenant... Non, peut-être avant de vous appeler, madame St-Onge... madame Martin, Louiselle Martin. Bon. Je vais vas finir par l'avoir. Pourtant, ce n'est pas la première fois que vous intervenez, là.

3005 Je souhaiterais, en lien avec la présentation qui vient d'être faite, d'examiner légèrement un tableau que vous nous avez envoyé, monsieur Brisebois, dans un document qui s'appelle... document de trois à cinq pages, tel que demandé. Il y a un tableau qui est intitulé : « Scénario d'enfouissement » et dans lequel la première... la deuxième colonne, en fait, présente les coûts éventuels pour la RIDL. Ensuite, le coût éventuel de l'enfouissement des matières résiduelles au Complexe de la Rouge. Et enfin, celui de Sainte-Sophie. Est-ce que vous pouvez le projeter?

3010 Alors, évidemment, on... si vous descendez, on pourra voir, entre autres, le prix de 194 \$ la tonne. Descendez jusqu'en bas complètement. OK, stop, stop. La deuxième colonne... la troisième colonne, en fait, présente le scénario avec le Complexe environnemental de la Rouge, et vous nous avez confirmé, hier, madame Perrier, que l'enfouissement, dans le premier rectangle vert, c'est 194 \$ la tonne. C'est ce qui était indiqué ici, que l'initiatrice à multiplié par 13 000 tonnes par année, qu'il compte enfouir, pour donner un montant total de 2 500 000, auquel il ajoute les frais de transport et les frais relatifs aux matériaux secs.

3015

3020 Et donc, il arrive à un total de... sans tenir compte de ce qui est en haut, un total de ce que ça coûterait -- et c'est ça que je voudrais que vous me confirmiez. Hier, sur certains aspects sur lesquels j'intervenais, on me disait : « Ah, non non, ça, ça ne fait pas partie du projet. Ça, ça ne fait pas partie du projet. » Et je comprends ça très bien. J'aime bien concevoir un projet de façon plus holistique, mais je veux bien qu'on nous ciblie spécifiquement le LET pour le comprendre.

3025 Si c'était le cas, si tel était le cas et que vous envoyiez toutes vos matières résiduelles au Complexe environnemental de la rivière Rouge, je comprends que, ce qui est en vert, c'est ce que... c'est ce que ça va coûter?

M. JIMMY BRISEBOIS :

3030 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Et seulement ça?

3035 **M. JIMMY BRISEBOIS :**

Bien, c'est un estimé.

LE PRÉSIDENT :

3040 Oui, oui.

M. JIMMY BRISEBOIS :

3045 Comme on est un organisme public, on va aller en soumission.

LE PRÉSIDENT :

3050 Non, non, je comprends, je comprends. Mais je veux dire, l'approche, c'est cette approche?

M. JIMMY BRISEBOIS :

Oui, mais il faut...

3055 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ce n'est pas le quatre... Le 4 millions est inexact puisque...

M. JIMMY BRISEBOIS :

3060

Avec tout, parce qu'il faut continuer à payer en haut.

LE PRÉSIDENT :

3065

OK. Alors, ce que vous payez en haut, si vous...

M. JIMMY BRISEBOIS :

On va continuer.

3070

LE PRÉSIDENT :

Si vous pouvez monter.

M. JIMMY BRISEBOIS :

3075

On peut monter.

LE PRÉSIDENT :

3080

Oui, si vous pouvez monter.

3085 **M. JIMMY BRISEBOIS :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3090

En fait... très bien.

M. JIMMY BRISEBOIS :

3095

Si on fermerait puis on ne fait pas d'agrandissement...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

3100

M. JIMMY BRISEBOIS :

... il faut quand même continuer à payer pour l'usine de traitement des eaux.

3105

LE PRÉSIDENT :

Oui. Mais...

M. JIMMY BRISEBOIS :

3110

615 000.

LE PRÉSIDENT :

3115

Mais suivez-moi. Mais ce n'est pas le LET, ce n'est pas le... ça ne concerne pas le projet.
Ça, ce sont des coûts fixes.

M. JIMMY BRISEBOIS :

3120

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3125

Exact?

M. JIMMY BRISEBOIS :

3130

Oui

LE PRÉSIDENT :

Donc, ce sont des coûts fixes qui ne touchent pas le projet?

3135

M. JIMMY BRISEBOIS :

Bien, en partie parce que le traitement des eaux, il faut qu'on traite les eaux du LET fermé pendant 30 ans.

3140

LE PRÉSIDENT :

OK. Si vous allez traiter les eaux pendant 30 ans et que vous commencez, mettons, l'année prochaine, vous allez les traiter pendant 30 ans.

3145

M. JIMMY BRISEBOIS :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3150

Si vous ouvrez... si vous agrandissez le LET, vous allez fonctionner pendant 36 ans.

M. JIMMY BRISEBOIS :

3155 Oui.

LE PRÉSIDENT :

3160 Et 30 ans après ces 36 ans, vous allez faire ce travail que vous faites ici.

M. JIMMY BRISEBOIS :

Oui. Oui.

3165 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, il y a une... l'autre aspect -- et je voulais être sûr de bien comprendre, parce que c'est sûr que c'est quelque chose qui, personnellement, me préoccupe -- ces montants-là...

3170 **M. JIMMY BRISEBOIS :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3175 ... ce ne sont pas... vous dites, bon, on va devoir faire ça sur 30 ans, mais ce ne seront pas des montants fixes parce que, après 20 ans, vous ne paierez pas ces montants-là?

M. JIMMY BRISEBOIS :

3180 Non, on va payer encore plus cher. Avec l'inflation, toute, ça n'a pas tenu compte de toute l'inflation.

LE PRÉSIDENT :

3185 Non, non, mais il y va avoir moins d'opérations. Il va y avoir moins de...

M. JIMMY BRISEBOIS :

Non.

3190

LE PRÉSIDENT :

... d'immobilisations?

3195

M. JIMMY BRISEBOIS :

Non, on n'aura pas.

LE PRÉSIDENT :

3200

Non?

M. JIMMY BRISEBOIS :

3205

Parce que même si là... La matière va changer, on aura peut-être bien moins d'eau de lixiviat... lixiviation, mais on va avoir autant d'eau dont plus de bouts septiques, de plateformes de compost qui va faire que les coûts, là, de... changeront pas.

LE PRÉSIDENT :

3210

Bien, attendez.

M. JIMMY BRISEBOIS :

3215

Ils peuvent être transférés.

LE PRÉSIDENT :

3220

Si vous considérez que ça va demander un suivi, peu importe que ça soit maintenant ou dans 36 ans, là, ce travail post-fermeture où pré-fermeture et post-fermeture...

M. JIMMY BRISEBOIS :

Oui.

3225 **LE PRÉSIDENT :**

... vous allez le faire... vous voulez le faire pendant à peu près 30 ans.

M. JIMMY BRISEBOIS :

3230

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3235

Très bien. Mais le traitement des eaux, par exemple des eaux de lixiviation, vous-même, vous avez dit : « Il y a une atténuation naturelle. »

M. JIMMY BRISEBOIS :

3240

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Vous n'aurez pas les mêmes quantités d'eau de lixiviation?

3245

M. JIMMY BRISEBOIS :

Mais je vais avoir les mêmes coûts d'opération.

3250

LE PRÉSIDENT :

Ça va être les mêmes coûts d'opération?

3255 **M. JIMMY BRISEBOIS :**

Bien l'usine, il va falloir qu'on continue à payer hypothèque dessus.

3260 **LE PRÉSIDENT :**

Peu importe le volume.

M. JIMMY BRISEBOIS :

3265 Peut-être bien qu'on va économiser sur l'électricité un peu.

LE PRÉSIDENT :

OK.

3270

M. JIMMY BRISEBOIS :

Des affaires de même. Peut-être un peu sur les produits chimiques...

3275 **LE PRÉSIDENT :**

OK.

M. JIMMY BRISEBOIS :

3280

... mais on va quand même avoir besoin d'un employé à temps, qui lui, va ajuster tout.

LE PRÉSIDENT :

3285 Donc, si je vous comprends bien, les montants pourraient être... on pourrait, d'une certaine façon, selon ce que je comprends, là, les considérer fixes à travers une trentaine d'années...

M. JIMMY BRISEBOIS :

3290

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3295

... avec peut-être de légères variations, mais ces coûts-là seront en valeur de dollars d'aujourd'hui?

M. JIMMY BRISEBOIS :

3300

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Que ça soit maintenant ou dans 30 ans, ils vont devoir être dépensés.

3305

M. JIMMY BRISEBOIS :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3310

Si c'est le cas...

M. JIMMY BRISEBOIS :

3315

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3320

... on ne pourrait pas, conceptuellement, les considérer à l'intérieur d'une approche relative au LET... à l'agrandissement de LET. Vous êtes d'accord avec moi?

M. JIMMY BRISEBOIS :

3325 Bien... Oui, mais il va quand même falloir payer.

LE PRÉSIDENT :

3330 Mais vous pouvez dire non, hein.

M. JIMMY BRISEBOIS :

Non, mais il va falloir quand même le payer.

3335 **LE PRÉSIDENT :**

Il va être payé. Il va être payé.

M. JIMMY BRISEBOIS :

3340 Il va venir de la même poche du contribuable, il va être encore... il va être en quote-part des municipalités quand même.

LE PRÉSIDENT :

3345 Non, mais pour... pour nous permettre d'analyser les choses de façon comparable, on veut comparer des oranges avec des oranges.

M. JIMMY BRISEBOIS :

3350 Je comprends. Mais qu'est-ce que je ne peux pas dire, c'est la différence qu'il va y avoir, la diminution sur le temps. Peut-être que madame Grenier est plus au courant de si on passe en...

3355 Présentement, on traite 33 000 litres de lixiviats. Puis là, on va diminuer tranquillement, mais ça, c'est sur un 10, 15 ans.

LE PRÉSIDENT :

Ah non, mais je ne veux pas rentrer dans ce détail-là.

3360

M. JIMMY BRISEBOIS :

Bon.

3365

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas l'objet du tout, là.

M. JIMMY BRISEBOIS :

3370

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3375

Mais c'était juste comprendre la chose conceptuellement.

M. JIMMY BRISEBOIS :

Oui.

3380

LE PRÉSIDENT :

OK. J'ai comme un blanc.

3385

LA COMMISSAIRE :

Vous avez mentionné, parmi les coûts qui se maintiendraient, vous avez fait allusion à la plateforme de compostage aux cendres, également.

3390

M. JIMMY BRISEBOIS :

Oui.

3395

LA COMMISSAIRE :

Dans l'étude d'impact, vous mentionniez, à un endroit, que dans l'hypothèse où l'agrandissement du LET n'aurait pas lieu chez vous, ça vous priverait, bien sûr, des revenus qui sont associés à cette portion-là de votre, de votre entreprise, de l'entreprise... Je comprends que ce...

3400

M. JIMMY BRISEBOIS :

Oui.

3405

LA COMMISSAIRE :

... de vos activités, disons-le comme ça...

3410

M. JIMMY BRISEBOIS :

OK.

LA COMMISSAIRE :

3415

.. et que ça pourrait poser une menace aux autres services qui sont rendus. Est-ce que vous pouvez être un peu plus précis? Est-ce que le LET serait en... est-ce que la RIDL serait en mesure de continuer d'offrir le compostage ou non?

3420

M. JIMMY BRISEBOIS :

Oui.

3425 **LA COMMISSAIRE :**

Quel serait l'impact.

3430 **M. JIMMY BRISEBOIS :**

Le compostage, oui, mais il y a plusieurs sortes qu'on ne pourrait pas faire. C'est sûr, l'écocentre actuel, on ne pourrait pas y aller aux mêmes coûts.

3435 Puis juste en partant, quand on disait il y a... en partant, il y a 200 de nos commerçants qui pourraient... qui n'auraient plus de service, pour 2 000 tonnes. Donc, ça serait à eux à se trouver un site à quelque part au Québec.

3440 Donc, la majorité, au moins 70%, sont sur le territoire de Mont-Laurier, donc il y a deux... il y a au moins 150 entreprises de Mont-Laurier qui vont devoir se trouver un autre site. Juste un exemple : l'hôpital, il va falloir qu'elle aille se trouver un site. Les grosses entreprises, ainsi de suite, qui ne sont pas dans la collecte résidentielle.

3445 Les petits commerces sont dans la résidentielle, mais les gros commerces, eux, font déjà affaire avec le privé, et ils viennent à notre site. Donc, il faudrait qu'ils se trouvent un autre site.

LA COMMISSAIRE :

Donc, les revenus de l'exploitation du LET subventionnent...

3450 **M. JIMMY BRISEBOIS :**

Subventionnent.

LA COMMISSAIRE :

3455 ... en partie certains des services offerts?

M. JIMMY BRISEBOIS :

3460

Nous, quand on dit... notre coût est environ de 190 \$, mais on charge 215. C'est ça qu'on disait, on a fait une tarification incitative parce que, pour les citoyens qui viennent, c'est zéro, mais il y a quelqu'un qui le paye, là. T'sais, je veux dire, il y a quand même des coûts. C'est absorbé par les municipalités et par nos... notre facturation incitative.

3465

LA COMMISSAIRE :

OK.

3470

M. JIMMY BRISEBOIS :

Tout ça dans un but de diminuer l'enfouissement.

LE PRÉSIDENT :

3475

Je voudrais juste faire une mise au... toute petite mise au point. Toutes mes questions ne doivent en aucun temps, mais en aucun temps, être interprétées et comme étant si le président est en train de prendre une option plutôt qu'une autre. Toutes mes questions visent une chose, visent notre compréhension commune à la Commission des enjeux, pour que nous puissions rédiger un bon rapport. Merci.

3480

Mme LOUISELLE MARTIN

3485

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'appelle maintenant madame Louiselle Martin.

Mme LOUISELLE MARTIN :

3490

Je vais me resituer, là. OK. Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

3495 Madame, bonjour.

Mme LOUISELLE MARTIN :

3500 Moi, ça concerne, je vais... Avant de poser mes questions, en novembre 2023, nous avons vécu une situation assez alarmante. Moi, je calcule ça comme ça.

3505 Nous, les résidents de la route Pierre-Neveu, nous avons été... des pompiers sont passés chez nous pour nous dire que nous dire d'être prêts s'il fallait qu'on évacue si la digue Maurier avait... Je vais poser ma question.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

3510 **Mme LOUISELLE MARTIN :**

Avez-vous fait une étude d'impact de la rupture potentielle de la digue Maurier sur le LET? Puis qu'est-ce que ça donnerait au niveau de la salubrité publique, le potentiel du danger?

3515 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Brisebois.

M. JIMMY BRISEBOIS :

3520 Jimmy Brisebois, de la Régie. Non, on n'a pas tenu ça parce que c'est une question naturelle qui relèverait des mesures d'urgence, soit de la MRC ou même du gouvernement du Québec. Parce que là, on parle de de milliers de morts et de tous les commerces seraient détruits, là.

3525 Donc, je ne pense pas que... t'sais, je pense que ça fait plus partie des mesures d'urgence, que la MRC pourrait peut-être répondre plus que moi, là.

LE PRÉSIDENT :

3530 Je demanderais d'abord à madame *Morreia* Moreau... Correia Moreau, pardon. —
Avez-vous exigé un travail qui soit fait de cette nature, à l'initiatrice?

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

3535 Elisabeth Correia Moreau. Ce que je peux dire, c'est que dans le cadre de la directive, c'est
le risque d'inondation qui est couvert ou, en tout cas, qui est demandé d'être représenté. Et c'est
un risque d'inondation pour les LET. En fait, on demande de tenir compte de la zone de crue de
récurrence de 100 ans. Donc, c'est ça qui est demandé.

3540 Par contre, je suis vraiment heureuse d'avoir l'opportunité de souligner que justement, dans
le cadre du processus d'évaluation environnementale, ça nous tient vraiment à coeur d'avoir la
participation du public parce que c'est l'exemple même qu'on peut avoir une fine connaissance du
milieu du territoire que peut-être nous, au travers de l'étude d'impact, nous n'avons pas. Donc, c'est
vraiment quelque chose qu'il y a enrichir, finalement, notre analyse. Donc, on est vraiment très
heureux d'avoir cette opportunité grâce aux audiences publiques.

3545 Par ailleurs, je pourrais peut-être... bien, je dirais qu'il est toujours possible, dans le cadre
de l'évaluation environnementale, même si ça ne figure pas dans la directive, de poser des
questions à l'initiateur à partir du moment où un enjeu est soulevé. Donc, c'est typiquement un
enjeu qui pourrait être questionné, effectivement.

3550 Du point de vue de la sécurité du barrage puis de la prise en compte de cet élément ou de
quel serait le risque, je pourrais passer la parole à l'expert chez nous, monsieur Simon Dubé, de la
sécurité des barrages. Pas de la sécurité, pardon, la Direction générale des barrages.

3555 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Dubé, vous êtes avec nous?

3560

M. SIMON DUBÉ :

3565 Oui, je suis là. Donc, Simon Dubé, Direction générale des barrages. Bien nous, effectivement, nous sommes propriétaires, là, des barrages sur le réservoir, là, Kiamika. Nous avons... nous réalisons, à tous les 10 ans, des études d'évaluation de la sécurité pour évaluer les... notamment les impacts de la rupture du barrage sur les milieux bâtis en aval.

3570 Par contre, on n'a pas fait d'étude spécifique aux impacts sur le LET. Nous, on évalue c'est quoi les terrains, les superficies de terrains qui pourraient être inondés suite à la rupture pour différents scénarios hydrologiques. Donc, c'est ce qu'on étudie.

3575 On regarde c'est quoi les bâtiments, les infrastructures qui sont affectées en aval puis ça nous permet de déterminer jusqu'à quelle crue, jusqu'à quelle récurrence de crue, là, notre aménagement doit résister, donc, en fonction des infrastructures qui sont situées en aval. Mais on n'a pas évalué au droit du LET présent, encore moins futur parce que la dernière étude qu'on a faite sur l'aménagement date de 2009. Donc, on n'a pas fait d'analyse pour savoir c'est quoi, là, l'impact sur le secteur concerné, là, par les travaux actuellement.

LE PRÉSIDENT :

3580 Merci, monsieur Dubé. Je vais demander à monsieur Leduc si la Ville a, dans ses cartons, quelque chose de spécifique, que ça soit des mesures d'urgence ou autres, en lien avec sa cet enjeu.

3585 **M. FRANÇOIS LEDUC :**

Mais écoutez, François Leduc, Ville de Mont-Laurier. Nous, quand on a eu la situation de la digue Maurier, donc la Ville de Mont-Laurier, c'est clair qu'on a une carte, on sait les endroits où est-ce que ça serait inondé. Donc, on a travaillé avec monsieur qui vient de parler à ce moment-là.

3590 Et nous, bien, évidemment, on a un plan de mesures de sécurité civile, un plan de mesures d'urgence. Et c'est pour cette raison-là que madame avait reçu la visite des pompiers, à ce moment-là, pour qu'ils puissent se préparer à évacuer s'il y avait lieu d'évacuer.

3595 Donc nous, évidemment, on était en mesures d'urgence, on supportait la municipalité de
Lac-des-Écorces, parce que la digue Maurier, elle est sur le territoire de la municipalité de
Chute-Saint-Philippe, mais évidemment, elle se rend jusqu'à Mont-Laurier.

3600 Nous, c'est sûr que si la digue cédait, bien ça a des impacts importants sur la ville, ça coupe
la ville en deux. Donc, il y a une bonne partie de la ville qui est inondée. Malheureusement, là, je
n'ai pas la carte. Je ne sais pas si le site actuel, il était inondé, là, à ce moment-là, là, mais nous,
on a un plan de mesures d'urgence.

LE PRÉSIDENT :

3605 Mais vous avez donc un plan de mesures d'urgence pour cet enjeu spécifique?

M. FRANÇOIS LEDUC :

3610 Pas sur cet enjeu spécifique. C'est sûr que là, ce qu'on a vécu avec la digue Maurier, ça
nous a permis de nous préparer dans le futur, donc on a des actions qu'on a établies. Le plan n'est
pas spécifiquement écrit pour cette mesure-là, mais on a évidemment documenté ce qui est arrivé
avec la digue Maurier, là, pour se préparer en conséquence, si jamais la digue arriverait, elle
céderait.

3615 **LE PRÉSIDENT :**

 Selon votre appréciation, est-ce qu'il pourrait y avoir des conséquences graves, très graves?

3620 **M. FRANÇOIS LEDUC :**

 Si la digue céderait?

LE PRÉSIDENT :

3625 Oui.

M. ANDRÉ SIMARD :

3630

Bien oui, c'est grave parce qu'on a plusieurs... plusieurs personnes de la ville qu'il faudrait évacuer, des centres d'hébergement de personnes âgées. Donc, c'est excessivement important pour la ville, l'évacuation qu'il faudrait faire à ce moment-là. Puis évidemment, si la digue céderait, bien il faut s'attendre que l'armée va descendre, va venir nous aider à gérer ça parce que la ville va être coupée en deux. Donc...

3635

Puis on a, de mémoire huit heures pour réagir, donc en huit heures, l'eau arrive à Mont-Laurier, là.

3640

LE PRÉSIDENT :

À qui appartient la digue?

M. FRANÇOIS LEDUC :

3645

La digue? Mais c'est à la Direction des barrages du Ministère.

LE PRÉSIDENT :

3650

Ah, c'est le Ministère. D'accord. Parfait. — Alors, ça répond, madame?

Mme LOUISELLE MARTIN :

3655

Aussi pour le... est-ce que ça serait un danger pour la santé publique, là? Parce que si ça cède, ça, là, nous, là, toutes les particules de... qui vont être emmenées, on va être... on va avoir des conséquences face à ça, l'être humain?

LE PRÉSIDENT :

3660

Je vais...

Mme LOUISELLE MARTIN :

3665 C'est inquiétant.

LE PRÉSIDENT :

3670 Pour vous, monsieur Leduc, les principales conséquences, si j'ai bien compris, ça peut aller jusqu'à la mortalité?

M. FRANÇOIS LEDUC :

3675 Jusqu'à la mortalité?

LE PRÉSIDENT :

Oui, je vous le demande.

3680 **M. FRANÇOIS LEDUC :**

Bien écoutez, c'est sûr que si l'eau monte tellement haut puis que les gens n'évacuent pas, écoute, la sécurité des gens est en danger, c'est sûr, là.

3685 **LE PRÉSIDENT :**

OK. Et est-ce que vous avez examiné, avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, les impacts sanitaires potentiels associés à un bris de digue?

3690 **M. FRANÇOIS LEDUC :**

3695 Bien écoutez, c'est... on n'a pas eu cette discussion-là. Le CISSS des Laurentides, évidemment, a participé à tout ce qui est le processus d'évacuation, là, des résidents qui ont été touchés. Mais écoutez, l'eau augmente, là, énormément, donc les maisons... il peut y avoir des maisons qui vont être emportées par l'eau, des maisons complètes ravagées.

Donc, c'est sûr, le côté sanitaire de la chose, mais c'est des impacts importants, là, mais on n'a pas ce détail-là.

3700 **LE PRÉSIDENT :**

Et en fonction des changements climatiques, est-ce qu'il y a quelque chose de particulier qui a été fait sur la digue, à votre connaissance?

3705 **M. FRANÇOIS LEDUC :**

À ma connaissance, non. Ils ont réparé les problématiques, là, qu'il y avait sur la digue au moment où est-ce qu'ils ont fait l'évacuation, puis c'est pour ça qu'on a pu réintégrer les gens chez eux, là... Je pense, au total, ça a duré au-delà de trois semaines, l'évacuation. Les gens ont réintégré suite aux travaux que le Ministère a faits.

3710

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci.

3715

LA COMMISSAIRE :

J'imagine qu'on connaît les cotes d'élévation, là, en cas de rupture de la digue, jusqu'où l'eau montrait? Est-ce qu'on peut croiser ces données-là avec ce qu'on connaît du projet du LET, pour tenter d'avoir une idée, un peu, là, de l'ampleur de la chose?

3720

Avec mon oeil non expert, j'ai regardé la carte des zones qui seraient affectées. Elle couvre en partie le site du... de l'agrandissement projeté, mais pas en totalité. Avec une cote d'élévation, est-ce que vous êtes en mesure de dire, grosso modo, là, quel serait l'impact sur le LET?

3725

M. ANDRÉ SIMARD :

André Simard. Bien, je ne suis pas un expert en hydrologie, mais je crois bien qu'on pourrait voir l'impact. Il faut... Si vous regardez sur les coupes, on fait une berme aussi, sur le long, pour venir accoter les déchets de 5 ou 6 mètres de haut, qui permettrait de canaliser cette eau-là. Mais

3730

il faudrait le regarder. Cette carte-là, c'est la première fois que j'en entends parler, ça fait qu'il faudrait l'avoir puis effectivement juxtaposer ça avec nos plans pour voir.

LE PRÉSIDENT :

3735

Voilà, madame. Écoutez, pour le dépliant, vous m'avez fait...

Mme LOUISELLE MARTIN :

3740

Mais ça l'est ça, là, justement, les courbes de la hauteur des eaux...

LE PRÉSIDENT :

3745

Non, je comprends.

Mme LOUISELLE MARTIN :

3750

... qui peut être imminent. Parce qu'on est menacés aussi par deux barrages. Mais entre autres, le...

LE PRÉSIDENT :

Non, non, il faut aller au micro.

3755

Mme LOUISELLE MARTIN :

Ici, il y a des niveaux qui sont...

LE PRÉSIDENT :

3760

Il faut parler au micro.

3765 **Mme LOUISELLE MARTIN :**

Excusez.

3770 **LE PRÉSIDENT :**

Il faut parler au micro.

Mme LOUISELLE MARTIN :

3775 J'aime bien être proche des gens.

LE PRÉSIDENT :

3780 Écoutez, merci, d'abord. C'est pour indiquer aussi à tous les participants, participantes, que vous avez le droit de déposer, à la Commission...

Mme LOUISELLE MARTIN :

Bien, c'est ça.

3785

LE PRÉSIDENT :

... les documents qui vous semblent importants, tout en respectant les droits d'auteur. Mais ça, c'est un document que vous auriez pu aussi le...

3790

Mme LOUISELLE MARTIN :

Ah.

3795 **LE PRÉSIDENT :**

Je le remettrai. Il sera certainement coté et disponible publiquement sur le site du BAPE. Alors, allez-y, vous vouliez...

Mme LOUISELLE MARTIN :

3800

Bien, comme vous le voyez, il y a la... il y a deux digues qui menacent. Il y a la digue qui vient de... du réservoir Mitchinamecus qui, si lui, ça céderait, automatiquement, ça serait plus la région de... plus la rivière de Lièvre qui serait concernée, qui impacterait encore Mont-Laurier, mais pas dans... pas la même que si c'est la digue Maurier.

3805

Nous, la digue Maurier, ça part de Chute-Saint-Philippe, ça descend au Lac-des-Écorces, ça suit et ça descend, ça va aller dans le... voyons, le lac des Écorces. Le lac des Écorces se jette dans le ruisseau Villemare, que nous, on était ici. J'ai mis un petit point, là. On est... il y a la montée Isidore-Martin, là, le petit plat, là. On est là. Puis vous voyez bien que la zone, on est... on fait partie dedans, inondés qu'il faudrait évacuer.

3810

Puis quand vous allez un petit peu plus loin, justement, la Ville de Mont-Laurier est comme coupée en deux, puis ici, vous voyez la hauteur qui... C'est quand même assez impressionnant. Il y a une petite maison, là, avec... Disons que c'est épeurant. J'ai une montagne en arrière de chez nous, puis si je suis mal prise, je vais m'en aller là.

3815

LE PRÉSIDENT :

Madame, merci beaucoup.

3820

Mme LOUISELLE MARTIN :

Ça fait plaisir.

3825

LE PRÉSIDENT :

C'est très gentil.

LA COMMISSAIRE :

3830

J'aimerais terminer avec quelques petites questions pour RECYC-Québec, s'il vous plaît.

3835 Dans les données qui sont fournies par l'initiateur pour justifier les volumes annuels d'enfouissement demandés, donc c'est un 15 000 tonnes par année, il nous donne des chiffres notamment... Il y aura une diminution, on pourrait se rendre, là, jusqu'à 10 123 tonnes... Attendez, je vais juste valider. Donnez-moi juste un instant.

3840 Bon, on a des besoins 2026 estimés à 11 311 tonnes et des besoins 2036 estimés à 8 436 tonnes, auxquelles sont ajoutées le fameux 20 %, là, pour les imprévus. Bon. Donc, on constate des besoins qui vont de manière décroissante, mais on a une capacité demandée qui est stable au courant des années, ce qui fait en sorte que, éventuellement, si les prévisions se réalisent, on se retrouverait avec de l'espace en trop -- disons-le comme ça, là -- par rapport à ce qui est accordé.

3845 Je me demandais, du point de vue de RECYC-Québec, est-ce que vous jugez que cette situation-là pourrait présenter un désincitatif à mettre en oeuvre des mesures de réduction de l'enfouissement? Si vous me passez le commentaire, là, si on a de la place en masse, est-ce qu'on est encouragés à mettre en oeuvre des mesures de réduction de l'enfouissement? Quelle est votre position sur le sujet?

3850 **Mme KATERI BEAULNE-BÉLISLE :**

3855 Kateri Beaulne-Bélisle. En fait, j'ai l'impression, du fait que la... le lieu d'enfouissement est de propriété municipale, peut-être peut avoir une tendance à vouloir que le site... la durée de vie du site soit prolongée. Donc, peut-être qu'à ce moment-là, on peut considérer qu'une diminution serait une bonne nouvelle, là, dans le fond.

3860 Puis par ailleurs, le PGMR des deux MRC a été adopté par règlement et les municipalités locales sont tenues de le mettre en oeuvre et ils sont... finalement, ils doivent contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux. Donc, ils se sont engagés dans un plan d'action vraiment qui vise la réduction, ils ont plusieurs mesures qui vont dans le sens, autant la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, des mesures au niveau du des CRD, des résidus de construction, rénovation, démolition également, là. Donc...

3865 **LA COMMISSAIRE :**

Donc, les incitatifs sont présents à l'intérieur de ce plan?

Mme KATERI BEAULNE-BÉLISLE :

Voilà.

3870

LA COMMISSAIRE :

Je vous comprends bien, merci. Une autre question pour vous, s'il vous plaît.

3875

Ça a été abordé rapidement un peu plus tôt. La réforme de la collecte des matières recyclables qui est en train de prendre place, là, présentement. Quel serait, de façon générale, là, selon vous, l'impact de cette réforme sur les volumes destinés à l'enfouissement? Parce que les prévisions qui ont été faites par l'initiatrice sont antérieures à la mise en oeuvre de cette réforme-là. Est-ce que ça devrait... est-ce qu'on devrait revoir les chiffres en raison de la réforme?

3880

Mme KATERI BEAULNE-BÉLISLE :

On peut, en fait... Kateri Beaulne-Bélisle. On peut s'attendre à ce qu'il y ait des diminutions. Effectivement, c'est ce qu'on souhaite, ce que le gouvernement souhaite par cette modernisation de la collective sélective et du système de consigne. Par contre, on n'a pas d'évaluation en tant que telle du potentiel de ce que ça peut représenter, là, ni localement ni à l'échelle nationale.

3885

Par contre, RECYC-Québec a le mandat de faire le suivi auprès d'ÉcoEntreprises Québec et de la... le QRCB, là, dans le fond, Consignation pour la consigne, donc, de faire le suivi, la reddition de comptes de ces organismes désignés là pour voir l'évolution que ça peut apporter, là. Mais on souhaite effectivement qu'il y a des diminutions.

3890

Les règlements établissent des taux de récupération et de valorisation obligatoires pour ces organismes-là, donc si c'est respecté, il devrait y avoir une diminution.

3895

LA COMMISSAIRE :

Merci beaucoup.

3900 J'ai une dernière question pour l'initiatrice. Vous avez indiqué avoir mis en place un système de gestion des plaintes, en 2023. C'est bien ça?

M. JIMMY BRISEBOIS :

3905 Oui. Jimmy Brisebois de la Régie. On l'a mis sur notre site Internet, il y a un onglet justement « Plainte ». En plus, on a mis, pour plus de transparence, vous pouvez écrire directement au président si vous ne voulez pas écrire à la Direction de la Régie. C'est les mesures qui ont été mises en place, c'est sur le site Internet.

3910 **LA COMMISSAIRE :**

Pouvez-vous me donner un petit avant/après? Donc, avant 2023, quelqu'un qui veut formuler une plainte, comment il faisait, puis maintenant, comment il fait?

3915 **M. JIMMY BRISEBOIS :**

Bien avant, il appelait au bureau. Il appelait au bureau directement, à notre agente de communication.

3920 **LA COMMISSAIRE :**

OK. Ce n'était pas...

M. JIMMY BRISEBOIS :

3925 Après ça...

LA COMMISSAIRE :

3930 Il n'y avait pas une marche à suivre officielle?

M. JIMMY BRISEBOIS :

3935

Non.

LA COMMISSAIRE :

3940

La personne prenait l'initiative de vous téléphoner...

M. JIMMY BRISEBOIS :

3945

C'est ça.

LA COMMISSAIRE :

... puis là, on gérait comme ça?

3950

M. JIMMY BRISEBOIS :

Parce que nous, toutes les communications sont gérées par une seule personne qui rentre à la Régie. Puis c'est après, elle, qui va distribuer. Ou elle répond à beaucoup de questions puis après ça, s'il y a d'autres choses, ça peut arriver sur mon bureau.

3955

LA COMMISSAIRE :

OK. Pourquoi vous avez décidé de changer les choses en 2023?

3960

M. JIMMY BRISEBOIS :

C'est sur la discussion, là, pendant qu'on faisait l'agrandissement, là, puis il y a eu une première dans... Dans le cadre de l'étude d'impact, on a vu qu'est-ce qui se faisait ailleurs puis tout. C'est pour ça, là, c'est vraiment ça.

3965

LA COMMISSAIRE :

3970 OK. OK. C'est bon, ça met fin à ma question, merci.

LE PRÉSIDENT :

3975 Bon. Alors écoutez, voici ce qui clôt la première partie de l'audience publique. La Commission d'enquête, évidemment, elle est tout à fait consciente qu'il existe encore des...

Oui, madame Correia Moreau?

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

3980 Oui, Elisabeth Correia Moreau. Tantôt, vous aviez posé la question par rapport au fonds de compensation pour les milieux humides et hydriques. Donc, ma collègue pourrait apporter des compléments.

LE PRÉSIDENT :

3985 Allons-y.

Mme LEILA BENCHERIF MEHDIoui :

3990 Merci. Leila Bencherif Mehdioui. Donc, en date du 31 décembre 2024, 220 millions de dollars ont été versés en compensation pour l'atteinte des milieux humides et hydriques dans le Fonds pour la protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'état. Pour le bénéfice de la Commission puis de la population aussi, sur le site internet, il y a les sommes qui sont distribuées... redistribuées par MRC, selon le programme de restauration et de création des milieux et des hydriques. Et aussi, les différents projets qui ont été sélectionnés dans le même programme, donc dans le programme de création et de restauration de milieux humides et hydriques.

LE PRÉSIDENT :

4000 En fait, ce fonds finance des projets qui vont... ça se dit, là, compenser les pertes des milieux

humides. Comment se fait-il qu'il y a un surplus, actuellement? Comment ça se fait qu'il y a un fonds? Parce que de toute façon, cet argent-là doit servir dans les mois qui suivent à des projets générateurs de milieux humides compensatoires. Comment comprendre qu'il y a beaucoup d'argent, aujourd'hui, dans ce fonds?

4005

Mme LEILA BENCHERIF MEHDIOUI :

Leila Bencherif. Donc, comme on disait tout à l'heure, c'est certain qu'il y a différents critères de sélection qui ont été mis en place à la création du fonds. Donc, ce qu'on s'est rendu compte à travers les années, que peut-être que les critères de sélection étaient un petit peu restrictifs et que peut-être les initiateurs manquaient d'accompagnement.

4010

Ça fait que c'est ce que le Ministère est en train de regarder et d'améliorer. On regarde pour améliorer nos processus d'accompagnement et éventuellement élargir les critères d'admissibilité aux différents programmes. Donc normalement, c'est un programme qui va évoluer vers le mieux pour les prochaines années, et on serait en mesure d'utiliser, dans un monde idéal, toutes les sommes d'argent qui seraient disponibles dans le fonds.

4015

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame.

4020

Mme LEILA BENCHERIF MEHDIOUI :

Merci à vous.

4025

LE PRÉSIDENT :

Donc, je reviens. Est-ce que quelqu'un d'autre veut ajouter une information? Ça va.

4030

Donc, je disais que la Commission d'enquête est tout à fait consciente qu'il y a encore des informations complémentaires qui doivent être reçues au cours des prochains jours. En général, elle compte les recevoir, comme je l'ai indiqué dans mon discours d'ouverture, dans les 48 prochaines heures.

4035

Toutes les questions et les réponses, ainsi que les nouveaux documents comme celui-ci, d'ailleurs, seront rendus publics. Vous pouvez y accéder au Bureau ou sur le site Web du BAPE où est rassemblée toute la documentation relative au projet.

4040 Pour les personnes qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible d'accéder à la version numérique de la documentation à la bibliothèque de Mont-Laurier — secteur Des Ruisseaux. On y offre également plusieurs documents en version papier.

4045 Pour participer à la deuxième partie de l'audience qui commence le 11 mars, rappelons-le, il y a cinq façons de s'exprimer. Un... Je les reprends, je sais que c'est tout juste... ça doit être tout frais parce que je l'ai précisé hier, mais je les répète, c'est important.

4050 Un, transmettre un commentaire de moins de 1 000 caractères sans le présenter en séance. Deux, transmettre une image commentée de moins de 1 000 caractères sans la présenter en séance. Trois, transmettre un mémoire, mais sans le présenter en séance. Quatre, transmettre un mémoire, mais le résumer en plus en séance. Et cinq, exprimer verbalement son opinion en séance, sans nécessairement déposer de mémoire.

4055 Si vous désirez résumer un mémoire où exprimer verbalement votre opinion en séance, nous vous invitons à vous inscrire en remplissant le formulaire « Je parle à la Commission » avant le 24 février 2025, à midi. Pour ce faire, il suffit d'accéder à la page du dossier dans le site Web du BAPE et, au besoin, n'hésitez pas à demander l'aide à madame St-Gelais qui est notre coordonnatrice du secrétariat de la Commission, ou encore à monsieur Fournier qui est notre conseiller en communication, qui se trouvent à la table tout juste en arrière de vous.

4060 Par ailleurs, si vous souhaitez transmettre un mémoire, un commentaire ou une image commentée, vous avez jusqu'au 6 mars 2025, à midi, pour remplir le formulaire prévu à cet effet dans la page du dossier sur le site Web, tout simplement pour que nous puissions lire vos mémoires et vos commentaires avant que nous puissions vous rencontrer.

4065 En deuxième partie de l'audience, donc, l'initiatrice du projet, tout comme les personnes-ressources qui souhaitent être présentes seront les bienvenus. Toutefois, elles ne seront plus appelées à intervenir devant la Commission. La deuxième partie est réservée exclusivement à l'expression des opinions sur le projet et ses répercussions. Une durée maximale

4070 de 15 minutes est accordée pour chaque présentation. Ma collègue et moi pourrons échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion.

4075 Les mémoires demeureront confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la Commission ou encore jusqu'à la fin de la deuxième partie pour ceux et celles... pour ceux qui ne seront pas résumés en séance. Les commentaires et les images commentées seront également rendus publics après la deuxième partie.

4080 Je souhaite insister sur le fait que les rapports du BAPE sont notamment fondés sur les opinions émises par les citoyens et les citoyennes. Partager votre opinion de vue peut donc faire évoluer le regard général de la Commission d'enquête -- et je présume, à la lumière de votre commentaire, madame Correia, celle du Ministère également -- sur le projet et ses enjeux.

4085 Les organismes sont invités à déposer un mémoire afin de documenter leur position au bénéfice des travaux de la Commission. S'ils veulent présenter leur mémoire en séance, ils doivent absolument désigner une personne autorisée à le faire en indiquant la fonction qu'elle occupe. Pour vous aider à préparer votre présentation ou votre mémoire, vous pouvez consulter la section « Participer » de notre site Web. On y décrit notamment les modalités de participation.

4090 Dans un autre ordre d'idées, je vous signale que le BAPE s'est donné une déclaration de services aux citoyennes et citoyens et que, comme monsieur Fournier, mon collègue, vous l'a précisé hier, il met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services. Je vous remercie à l'avance de bien vouloir le remplir en format numérique ou encore en format papier. Vous n'avez qu'à vous informer à ce sujet auprès du personnel, encore une fois, qui se trouve dans la table à côté de vous.

4095 Pour terminer, je tiens à remercier le porte-parole de l'initiatrice, monsieur Brisebois, tout comme les membres de son équipe, de même que les personnes-ressources pour leur diligence et pour l'information fournie au cours de cette première partie de l'audience publique.

4100 Un grand merci également à toutes les personnes qui ont posé des questions, merci donc à vous en particulier.

Enfin, je remercie les personnes à la technique, les personnes responsables de la sténotypie, l'équipe de la Commission d'enquête et, bien sûr, ma collègue, madame Thibault-Bédard. Au plaisir de vous revoir le 11 mars. Au revoir.

4105

**FIN DE LA DEUXIÈME ET DERNIÈRE SÉANCE
DE LA PREMIÈRE PARTIE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE**

4110

Je soussignée, VANESSA LAGACÉ, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

4115

ET J'AI SIGNÉ :



4120

Vanessa Lagacé, s.o.